

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL

28 JUIN 2019

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers	5
Désignation du secrétaire de séance	5
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	5
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 5 avril 2019	6
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	6
III. Bilan de fonctionnement de la Police municipale après un an de fonctionnement.....	6
IV. FINANCES	
- Décision modificative n° 1 Budget principal	13
- Décision modificative n° 1 - Budget annexe Halle couverte	14
- Budget principal - Créances admises en non-valeur	15
- Budget principal - Créances éteintes	16
- Budget principal - Utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2018	16
- Protocole d'accord transactionnel avec la société STTN Energie.....	17
- Budget principal - Demande de remise gracieuse du régisseur de la régie d'avances chèques multiservices	17
V. MARCHÉS PUBLICS	
- Constitution d'un groupement de commandes pour le renouvellement du marché d'exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation et de production d'eau chaude sanitaire	18
- Construction de la cuisine centrale - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre - Validation du coût prévisionnel.....	19
- Marché public de propreté et d'hygiénisation en milieu urbain	21
- Accord-cadre d'études et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier Jean-Jaurès et du parc linéaire	21
- Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de services de communications	22
- Marché public de transports pour les divers besoins de la Ville de Liévin	22
- Constitution d'un groupement de commandes portant sur la fourniture et la livraison de produits d'entretien et de matériel divers pour l'entretien de bâtiments de la Ville de Liévin et du CCAS	23
- Marché public de fourniture et livraison de produits d'entretien et de matériel divers pour l'entretien de bâtiments de la Ville de Liévin et du CCAS.....	23
- Adhésion de la Ville de Liévin au groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour l'acquisition de prestations liées au déploiement du dispositif de demande d'autorisation préalable de mise en location de logements (permis de louer).....	24
VI. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME	
- Liévin - Angle des rues Antoine Dilly et Arthur Lamendin - Acquisition par la Commune à Habitat Hauts-de-France du volume correspondant aux futurs locaux de la police municipale	25

-	Liévin - ZAC Belle Femme - Bilan de la mise à disposition du projet de dossier de réalisation de ZAC comprenant l'étude d'impact actualisée et l'avis rendu par l'autorité administrative compétente en matière d'environnement	26
-	Approbation du dossier de réalisation de la ZAC Belle Femme à Liévin.....	27
-	Programme des équipements publics de la ZAC Belle Femme à Liévin.....	27
-	Liévin - Extension de la zone industrielle de l'Alouette - Dénominations.....	28
-	Liévin - ZAC Tranchée de Calonne - Dénomination.....	29
-	Liévin - Angle de la rue Faidherbe et place Gambetta - Dénomination.....	29
-	Liévin - 149 rue Thiers - Acquisition d'un immeuble à M. et Mme FLAMENT	30
-	Liévin - Rue Emile Zola - 10 lots libres - Lotissement de la SARL Stempniak.....	30
-	Liévin - Avenue Jean Jaurès - 39 logements et 4 cellules commerciales.....	31
-	Liévin - Rues d'Ingres et Kuhlman - Vente de terrains par la Ville de Liévin à la société Tagerim	31
-	Liévin - Aménagement du quartier Jean Jaurès et du parc linéaire - Objectifs et modalités de concertation.....	32
-	Liévin - Place Mendès France - Chevalement du puits 1 bis - Convention de mise à disposition par la Commune	34
-	Liévin - Rues de la Champagne, d'Alsace, Georges Brassens, Vincent Scotto, Michel Berger, Giffard, Désiré Gernez, Gramme et Alfred Sisley - Mise en vente par l'OPH Pas-de-Calais Habitat.....	34
-	Liévin - 13 rue Clovis, 17 rue des Pyramides, 35 rue Uriane Sorriaux, 15 et 28 rue Molière - Mises en vente par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa.....	34
-	Liévin - Résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune de lots à bâtir	36
-	Liévin - Rue Champlain - Cession par la Commune à Messieurs Moulay Ali EL ALAOUI et Mohamed EL YOUSOUFI.....	36
-	Blendecques - Lieudit « Château de l'Hermitage » - Versement de l'indemnité d'assurance suite au sinistre intervenu le 20 janvier 2019.....	37
VII.	STRATÉGIE URBAINE ET GRANDS PROJETS	
-	Contractualisation Conseil départemental / Ville de Liévin - Signature du « livret communal »	37
-	Cité des Genettes - Convention de financement entre la CALL et la Ville de Liévin pour la mise en œuvre d'une étude urbaine intégrée au titre de l'engagement pour le renouvellement du bassin minier (ERBM).....	38
-	Nouveau programme de renouvellement urbain - Projet Vent de Bise - Jean Lebas - Dossier d'intention de démolir (DID) pour la résidence Jean Lebas et les résidences du sud du Vent de Bise - Avis de la Commune	39
VIII.	ÉNERGIE	
-	Aides aux particuliers - Dossier M. PETIT et Mme QUIQUET.....	40
-	Prise en charge de la police d'abonnement au réseau de chaleur du site Chalet Brand	40
-	Adhésion à éco-organisme Citéo - Déclaration des émissions de papiers.....	41
IX.	ADHÉSION	
-	Adhésion à l'association Canopée Reforestation	41
X.	SCOLAIRE	
-	Petits-déjeuners à l'école.....	42
-	Ouvertures de postes rentrée 2019	44
-	Fermetures de postes rentrée 2019.....	44
-	Subventions communales pour études - Année scolaire 2019-2020 - Critères d'attribution	45
XI.	CULTURE	

-	Banquet de la Sainte Cécile 2019	45
-	Arts de jardin en sol mineur - Les habitants passagers	45
XII.	DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	
-	Politique de la Ville - Programme d'actions 2019	46
XIII.	CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX	
-	Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013	46
XIV.	SPORTS	
-	Demande de gratuité d'équipements sportifs hors dispositions prévues dans la délibération du 10 octobre 2014 portant tarification des équipements sportifs de la Ville de Liévin	46
XV.	JEUNESSE	
-	Tarifs pour les séjours colonies de vacances été 2019	47
XVI.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
-	Délégations du Conseil municipal au Maire	47
-	Halle couverte de Liévin - Exonération exceptionnelle du loyer	48
XVII.	PERSONNEL	
-	Recrutement d'un attaché contractuel pour exercer les missions de responsable du service communication	48
-	Renouvellement poste de conseiller culinaire à temps non complet	48
-	Frais de déplacement des élus	49
-	Remboursement des frais de l'Association des communes minières de France	49
-	Remboursement des frais de l'Association des communes minières du Nord - Pas de Calais	49
XVIII.	SUBVENTIONS	
-	Demandes de subventions 2019	49

(La séance est ouverte à 18 heures.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons démarrer cette séance du Conseil municipal. Au vu des bancs clairsemés, j'ai l'impression qu'il flotte comme un air de vacances.

Je vais demander au Directeur général des services de bien vouloir faire l'appel des conseillers présents.

Appel des conseillers

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général des services.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je vais désigner un secrétaire de séance et appeler Madame Stéphanie DUTHOIT, puisque cette responsabilité revient toujours à la plus jeune ou à la presque plus jeune lorsque le plus jeune est absent.

Nous la remercions.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vous donne comme d'habitude quelques informations sur le personnel communal.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir à Liévin :

- la fille de Garry DELABY qui travaille au service propreté ; elle s'appelle Louise, elle est née le 2 avril dernier ;
- le fils de Valérie VEJTZIK qui travaille à l'accueil, qui s'appelle Victor et qui est né le 28 avril 2019.

Nous avons également eu le plaisir de procéder au mariage de Monsieur Christophe MOUTON le 15 juin dernier. Une belle haie d'honneur était dressée par ses collègues de la police municipale, puisque Monsieur Christophe MOUTON est agent au sein de la police municipale.

Quelques informations sur les recrutements.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir :

- Sarah BACHELET qui est la responsable des parcs et jardins depuis le 1^{er} avril 2019, en lieu et place de Monsieur VILLET qui a pris sa retraite ;
- Hélène GAMBART qui est policier municipal chez nous depuis le 1^{er} avril ;
- Laurine VERBORGH, agent d'entretien au centre culturel et social Jules Grare depuis le 2 avril ;
- Jérémy LEBRUN qui a rejoint le service voirie et réseaux divers depuis le 23 avril 2019 ;
- Vanessa HULEUX qui est désormais référente de parcours Réussite éducative depuis le 23 avril ;
- Pauline BRAYELLE et Pauline SEIGRE qui sont auxiliaires de puériculture depuis le 2 mai dernier ;
- Geoffrey SEMET qui a rejoint le service voirie depuis le 6 mai 2019 ;
- Ivana DUSSART, une Serbe – elle est de nationalité serbo-française, mais, lorsqu'elle est arrivée, elle n'avait pas encore la nationalité française – qui est chargée d'études au service Grands projets, sous la direction de Monsieur BOURDON, elle nous a rejoints depuis le 3 juin ;
- Christine ULIANI, agent d'entretien à l'école municipale de musique et à la bibliothèque depuis le 11 juin.

Je signale également qu'il y a eu des mobilités internes :

- Olivier SKALEC a rejoint le service propreté.

- Steve VALLEZ a rejoint le CCS des Hauts de Liévin.
- Teddy OLLART a rejoint le CCS Jules Grare.
- Sylvain RUFIN a été affecté au service des sports.
- Daniel a été affecté au CCS des Hauts de Liévin.
- Philippe LEFEBVRE a rejoint le service propreté.
- Elodie KARCZEWSKI a été affectée au service habitat.
- Miguel BRUNEEL a rejoint le CCS des Hauts de Liévin.

Il y a désormais du monde aux Hauts de Liévin, puisque trois personnes y ont été affectées. La directrice doit être particulièrement heureuse.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 5 avril 2019

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, après ces informations, je vous propose de démarrer l'ordre du jour de ce conseil municipal du 28 juin qui appelle l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 5 avril dernier.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Je considère donc qu'il est approuvé à l'unanimité.

(Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 5 avril 2019 est approuvé à l'unanimité).

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'explication ? (*Aucune*).

Je considère donc que ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

(Compte rendu adopté à l'unanimité).

Je vous remercie.

III. Bilan de fonctionnement de la Police municipale après un an de fonctionnement

M. LE MAIRE.- Nous en venons au premier point de l'ordre du jour, ce qui explique la présence du directeur de la sécurité publique, Monsieur Fabrice MULLET, et du directeur de la police municipale de Liévin, Monsieur Cédric RENAUT.

Vous le savez puisque vous l'avez votée, vous avez grandement participé à la création de cette police municipale. Elle a été mise en place le 1^{er} juillet 2018 et je vous avais dit que, un an après sa mise en place, nous ferions un bilan de l'activité de cette police municipale à Liévin.

C'est la tâche à laquelle vont s'atteler Monsieur MULLET et Monsieur RENAUT. Je leur laisse la parole pour une présentation de 10 à 15 minutes, après quoi, mes chers collègues, vous serez libres de poser toutes les questions et ils pourront vous répondre.

Monsieur MULLET va commencer cette présentation et nous lui laissons la parole.

M. MULLET.- Mesdames et Messieurs, nous allons présenter le premier bilan annuel de l'activité de la police municipale en quatre parties :

- Une introduction qui va nous servir de rappel de la création de la police municipale, partie que je vais vous présenter.
- Une seconde partie sur les moyens, que je vais également vous présenter.
- Une troisième partie sur le bilan d'activité proprement dit de la police municipale, que Cédric va avoir l'honneur de vous présenter.
- Une partie sur l'évolution de la délinquance par rapport aux chiffres nationaux que nous a communiqués Monsieur le sous-préfet dernièrement.

En introduction, je rappelle que le programme de l'équipe municipale prévoyait une réflexion sur la création d'une police municipale sur la commune de Liévin. À cette époque, il existait une brigade d'agents de surveillance de la voie publique avec un effectif de huit personnels et avec, malheureusement, des pouvoirs légaux très faibles.

À l'étude des chiffres de la délinquance, il est apparu que la commune souffrait, non pas d'une délinquance de type « grande » – pas de braquages, pas d'affaires de meurtre, etc. –, mais par contre d'une délinquance de proximité avec des incivilités. Les effectifs de la police nationale que je commandais à l'époque n'étaient suffisants et fondaient comme neige au soleil pour remplir les missions de police de proximité, puisque les interventions étaient de plus en plus fréquentes et également les services d'ordre. Après diverses interrogations et discussions avec Monsieur le Maire, après une réflexion à votre niveau, une police municipale de proximité est apparue comme une très bonne chose pour la commune de Liévin.

Après une présentation dans les différentes réunions de quartier, les Liévinois ont été amenés à participer le 27 novembre 2016 à un référendum où ils ont dit oui à 62,48 %. Leur volonté a été entérinée par une décision votée au Conseil municipal du 15 décembre 2016.

La Police Municipale de Liévin a été mise en place le 1^{er} juillet 2018, après la signature d'une convention de coordination entre l'État et la Municipalité le 28 mars 2018.

Le 10 juillet 2018, une cérémonie officielle d'intronisation avait lieu avec remise de drapeau par Monsieur le Maire au directeur de la police municipale.

Les moyens

- Les moyens humains :
Effectif théorique : un directeur de la sécurité publique (moi-même), un directeur de la police municipale (Cédric RENAUT), 30 effectifs répartis en trois brigades : deux brigades de jour de 12 effectifs chacune et une brigade de nuit de 6 effectifs.

Les horaires : du lundi au samedi de 8 heures à 3 heures, sauf le mercredi (démarrage à 7 heures à cause du marché de plein-vent) ; le dimanche de 9 heures à 12 heures pour le marché des Marichelles. La brigade de nuit travaille toutes les nuits de 20 heures à 3 heures.

Le matériel

Les effectifs disposent tous du matériel individuel « dernier cri » en sécurité : tenue ignifugée, gilet pare-balles, chaussures de marche compatibles avec cycle, menottes, bombes lacrymogène, bâtons de défense, lampes torches. Il n'y a aucune arme létale

Les matériels collectifs sont : les véhicules, les motos, les cycles, les radios, les pistolets à impulsion électrique de type Tasers et les Flashballs.

L'investissement matériel a été de 262 426,22 €.

La masse salariale annuelle est de 1,295 M€.

Le crédit d'allocation annuel est de 50 000 €.

Actuellement, les locaux sont situés au 5 juillet, rue Montgolfier.

Prochainement – en novembre 2019 si les entreprises respectent leur contrat –, ils seront à l'angle des rues Dilly et Arthur Lamendin. Ce bâtiment ultra-moderne, avec un CSU (centre de supervision urbain) pour la vidéo, a un coût de 1 336 600,38 € TTC.

M. RENAUT.- Je vais vous dresser un bilan sur l'activité 2018 du service de police municipale.

Avec un total de 5 071 interventions, l'activité de la police municipale montre toute l'importance et la nécessité de ce service, une activité liée notamment à l'ancrage local des effectifs et une présence permanente de ceux-ci sur le terrain.

Outre les différentes interventions d'assistance et de secours sur la voie publique, la police municipale s'est également engagée dans la lutte pour la tranquillité et la salubrité publiques. Celle-ci remplit essentiellement

une mission de sécurisation et de dissuasion grâce aux patrouilles pédestres, VTT et motorisées. Elle est notamment présente aux abords des commerces avec la création d'un fichier « commerçants ».

367 points de sécurisation aux abords des écoles ont été réalisés avec 403 véhicules évincés, 121 rappels à l'ordre sur les règles de stationnement et 4 verbalisations dressées.

Autre tendance forte : le service de patrouille en véhicule a effectué 3 927 heures de surveillance, soit une moyenne quotidienne de 17 heures.

Sur le volet judiciaire, soulignons l'importance des 314 rapports d'intervention établis :

- 164 pour des personnes appréhendées et présentées devant un officier de police judiciaire territorialement compétent dont 62 pour conduite en état alcoolique, 22 pour ivresse publique et manifeste, 19 pour conduite sans permis, 17 pour refus d'obtempérer, 18 pour vol à l'étalage, 8 pour infraction à la législation des stupéfiants, 9 pour violences volontaires sur agent dépositaire de l'autorité publique, 4 pour conduite en excès de vitesse d'au moins 40 km/h, 3 pour dégradations, 1 pour filouterie, 1 pour violences volontaires sur concubin en état d'ivresse.
- 150 pour des personnes appréhendées non remises à l'officier de police judiciaire territorialement compétent ou pour des faits avec auteurs identifiés qui seront convoqués ultérieurement par les services de police.

Par ailleurs, soulignons le dispositif de l'opération Tranquillité Vacances qui fonctionne bien. En 2018, 169 demandes ont été enregistrées. Cette opération est en place toute l'année au service des Liévinos.

De plus, il est à noter que nos effectifs sont intervenus à 407 reprises sur l'ensemble des déclenchements d'alarme des bâtiments communaux, ainsi que sur le suivi de l'ensemble du parc de vidéoprotection bâtimementaire, remis en état au cours de l'année et permettant aujourd'hui de répondre aux exigences de la convention signée en son temps entre la Municipalité et l'État.

Je vais vous donner rapidement quelques chiffres sur l'année 2018 et l'activité du service.

Nombre de mains courantes établies : 5 071

- 1 711 sur le quartier Centre-ville
- 478 sur le quartier Marichelles
- 716 sur le quartier Riaumont
- 1 611 sur le quartier Saint Albert/Saint Amé
- 555 sur le quartier Calonne

Nombre de rapports établis : 314

Mise à disposition de personnes dans le cadre du flagrant délit : 164

Points de sécurisation des manifestations locales : 24

Relevé de véhicules abusifs avec demande d'enlèvement : 134

Nombre de vérifications des parties communes des bailleurs sociaux : 107

Patrouilles sur lignes bus suite à une convention signée avec Tadao : 28

Verbalisations aux excès de vitesse : 29

Verbalisations au Code de la route : 453

Verbalisations pour dépôt d'immondices : 29 + 107 avec avertissement, soit au total 136

Verbalisations pour tapage : 21 + 198 avec avertissement, soit au total 220

Opérations nomades : 6

Opérations conjointes avec la police nationale : 7

Nombre d'objets trouvés traités : 476

Nombre de dossiers chien dangereux traités : 146, dont 88 encore en cours

Nombre de personnes reçues au poste de police municipale : 976

Nombre d'appels téléphoniques reçus : 2 468

M. MULLET.- Evolution de la délinquance.

Je tiens tout d'abord à vous rappeler que ces chiffres sont ceux de cette année, puisque nous venons d'être créés, et que nous n'avons pas de référence par rapport aux chiffres qui nous sont donnés par la police nationale.

La délinquance générale a baissé à Liévin de 1,19 % avec 729 faits constatés (chiffres officiels donnés par la police nationale).

À l'étude des chiffres fournis, on remarque des baisses significatives sur les vols avec violences sans arme (-38,10 %), les violences crapuleuses (-30,95 %), les cambriolages (-30,67 %), les vols simples (-10,27 %) et -44,94 % pour les autres vols.

On remarque aussi quelques hausses : vols liés aux véhicules à moteur (+2,14 %), les destructions (+29,22 %), les violences physiques, dont intrafamiliales, violences de voisinage et de couples (+8,22 %) et les menaces intrafamiliales, voisinage et couples (+58,62 %).

Ces chiffres reflètent une chose importante et c'est aussi une conclusion établie par la police nationale, c'est que l'action importante sur la voie publique des personnes « en bleu marine » de la police municipale fait accuser une baisse à la délinquance. En effet, si on regarde les chiffres, on s'aperçoit que, sur la voie publique, il y a une baisse importante mais que, par contre, il y a une délinquance en hausse dans les familles, les maisons, dans les voisinages, délinquance que l'on a du mal à suivre puisqu'on n'est pas derrière chaque porte de maison.

Il ne fait aucun doute que la création de la police municipale de proximité de Liévin avec des patrouilles régulières et quotidiennes dans les quartiers est un facteur de la baisse de la délinquance de voie publique.

De plus, il est à noter que les faits de dégradations, destructions, dont les incendies volontaires se passent en majeure partie durant la non-présence des effectifs de la police municipale, soit après 3 heures du matin et principalement les dimanches en fin d'après-midi et les jours fériés.

Un dernier chiffre : le taux communal de délinquance pour 1 000 habitants en 2018 est de 56,53 ; il est pour l'ensemble des 32 communes composant la circonscription de police du ressort CALL de 57,51. Nous sommes plus d'un point en dessous pour 1 000 habitants.

M. LE MAIRE.- Merci, Messieurs, pour cette présentation et surtout pour la précision des chiffres que vous nous avez apportés. Je voudrais, à travers Fabrice MULLET et Cédric RENAUT, féliciter l'ensemble des agents de la police municipale, puisque vous imaginez bien que cela est le résultat du travail de chacune et chacun d'entre eux.

Mes chers collègues, Monsieur MULLET et Monsieur RENAUT sont à votre disposition. Avez-vous des questions à leur poser ?

Monsieur LAMIAUX.

M. LAMIAUX.- Merci pour votre rapport, Messieurs, qui est clair et précis.

Est-il possible, Monsieur le Maire, d'avoir une copie de ce rapport ?

M. LE MAIRE.- Bien évidemment, Monsieur LAMIAUX. La presse m'en avait d'ailleurs déjà fait la demande et je lui avais répondu, non sans malice, « bien sûr que oui ».

Vous êtes membre de ce Conseil municipal, Monsieur LAMIAUX. Il n'y a rien à cacher, tout est transparent ici. Les chiffres vous seront donc donnés sans aucun problème et le rapport complet vous sera transmis.

On va le mettre sur une clef USB et on vous le donnera, Monsieur LAMIAUX.

M. LAMIAUX.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il une autre demande de prise de parole ?

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Je précise que c'est sur 360 jours. Il faut donc adapter tous les chiffres que l'on a entendus à toute l'année.

Je pense que c'est correct, d'autant plus qu'on est aujourd'hui dans un monde où on signale plus facilement les choses. Avant, on acceptait certaines violences dans les quartiers alors que, aujourd'hui, on les dénonce. Tout cela est aussi à prendre en considération.

M. LE MAIRE.- Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Je dirai juste un mot, Monsieur le Maire.

Vous savez les réticences qui ont été les nôtres lorsqu'il s'est agi de mettre en place cette police municipale. Il s'avère que les chiffres qui viennent de nous être donnés montrent qu'il y a une réelle efficacité de cette police municipale. On est malheureusement dans une situation qui fait que la délinquance se développe de plus en plus et, parallèlement à cela, on note une baisse de la présence de la police nationale, une sorte de démission du Gouvernement quant à son rôle puisque la protection des biens et des personnes relève de la responsabilité de l'État. Nous sommes donc obligés de pallier dans ce domaine comme dans bien d'autres.

Ceci étant, les résultats qui nous sont donnés par nos policiers municipaux s'avèrent particulièrement intéressants. Heureusement, parce que, vu l'investissement important que la collectivité a consenti (1,2 M€ pour la mise en place et 1,3 M€ pour le bâtiment), c'est une volonté très forte de la municipalité d'apporter un service rendu à nos populations. Nous prenons acte.

Je pense que les réticences que nous avons manifestées à un moment donné peuvent être levées aujourd'hui et que, effectivement, nous devrions pouvoir dans les semaines et les mois à venir sentir une plus grande quiétude dans notre population.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Madame GACI.

Mme GACI.- Monsieur le Maire, au nom du groupe socialiste, je voudrais simplement dire merci et bravo. Effectivement, ce n'était pas aussi évident que cela pour tout le monde au départ. Or, dès l'installation de la police municipale au mois de juillet, on a ressenti ce côté rassurant auprès de nos administrés et aussi une réticence ou une crainte de l'uniforme chez certaines personnes malveillantes qui auraient pu vouloir continuer à faire ce qu'elles voulaient là où elles le voulaient.

Les chiffres sont très parlants, sur 360 jours, puisqu'on sera à une année pleine au 1^{er} juillet – j'imagine que vous avez arrêté vos chiffres il y a quelques jours.

M. MULLET.- Pour être exact, le 15 juin, ce qui fait 350 jours.

Mme GACI.- C'est important parce qu'il y a encore un peu plus de 15 jours pour atteindre l'échéance d'un an plein. Les chiffres sont impressionnants à tous niveaux.

Ils nous permettent de constater que ce n'était effectivement pas inutile, qu'il y avait un réel besoin et une réelle attente. Au vu de la baisse des effectifs ou de la non-augmentation de la police nationale, il fallait que nous apportions une réponse. Merci, Monsieur le Maire, d'avoir porté cette volonté de passer d'un service des ASVP à un service de police municipale, un service au service de toute la population. Effectivement, si certains craignaient que l'on fasse trop de répression, je pense qu'il y a aussi ce dialogue qui est posé, qui n'est pas forcément formalisé et chiffré, entre la police municipale et nos administrés.

Je note un seul bémol, celui de l'augmentation de ces fameuses situations qui se dégradent au sein des familles. Effectivement, je pense qu'il y a aujourd'hui plus de facilité à venir déclarer ces violences qui peuvent exister au sein d'un foyer. J'espère, puisque ce sont des situations généralement gérées par la police nationale, que ce n'est pas lié à des diminutions d'effectifs car il va falloir que l'on apporte une vraie plus-value et qu'il n'y ait pas dans le même temps un désengagement des effectifs et des moyens alloués à la police nationale ; sinon, cela va être compliqué, on va devoir prendre en charge l'ensemble de la sécurité.

Les chiffres par quartier sont également intéressants. Je pense que l'on doit aussi s'y pencher pour mesurer les actions engagées sur ces différents territoires.

Merci et bravo à vous deux et à l'ensemble de vos effectifs.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Monsieur MACQUART.

M. MACQUART.- Je voulais savoir si, à l'heure actuelle, vous étiez complets au point de vue effectif sur les deux équipes qui sont en place. Combien vous manque-t-il encore d'agents ?

Par ailleurs – c'est une question que je pose à Monsieur le Maire –, peut-on espérer que nous ayons des équipes sur place 24 heures sur 24 ?

M. LE MAIRE.- Vous suggérez une proposition. C'est un peu cela ?

M. MACQUART.- Oui.

M. LE MAIRE.- Sur les effectifs, le travail est d'autant plus remarquable que nous n'avons jamais été à effectif complet, celui-ci étant de 31.

Je rappelle que, pour être policier municipal, il faut effectivement avoir la qualité de policier municipal, il y a un concours à passer et, ensuite, il y a une formation à suivre. Il a fallu envoyer en formation pas mal de policiers municipaux qui ont été recrutés, puisque certains avaient besoin de cette formation pour pouvoir être sur le terrain, ce qui explique que, pendant un temps et encore aujourd'hui, nous ne sommes pas encore au complet. Cela souligne encore plus la qualité du travail qui a été réalisé.

Si j'ai bon souvenir, aujourd'hui, nous y sommes presque. Monsieur MULLET va nous donner le chiffre exact.

M. MULLET.- Aujourd'hui, il nous manque deux effectifs, un dans chaque brigade de jour. La brigade de nuit est au complet. Nous avons envoyé environ deux tiers de nos effectifs en formation.

M. LE MAIRE.- Pour tout vous dire, j'ai reçu beaucoup de personnes me disant « j'ai appris qu'il allait y avoir une police municipale, je veux être policier municipal. J'ai été ancien gendarme, ancien militaire, j'ai été membre de la police nationale ». Or, pour être policiers municipaux, même lorsqu'on est de la police nationale, il y a cette formation à suivre pour les hommes et les femmes qui ont été recrutés, pour celles et ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une mutation, auquel cas les hommes et les femmes étaient directement opérationnels.

Combien de temps dure cette formation, Messieurs ?

M. MULLET.- Six mois pour la FIA et, pour les petites formations annexes, c'est encore un mois.

M. LE MAIRE.- Je souligne aussi que les policiers municipaux sont régulièrement envoyés en formation parce que, à chaque fois, il faut repasser des habilitations, etc. C'est donc un service qui nécessite d'envoyer assez régulièrement les hommes et les femmes en formation. C'est tout à fait compréhensible vu la technicité qu'il faut avoir et la confiance qu'il faut avoir en ces hommes et ces femmes. Les résultats sont donc d'autant plus méritants.

Il n'en reste que deux à recruter. Je pense que cela devrait bientôt être réglé. Je pense que Monsieur GALET, ici présent, a déjà dû mettre en place les deux dernières procédures de recrutement avec Monsieur MULLET et Monsieur RENAUT.

M. MULLET.- C'est prévu pour le 9 juillet.

M. LE MAIRE.- Le 9 juillet, nous serons donc au complet.

M. MULLET.- Si ceux qui se présentent sont bons.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je voudrais vous dire combien je suis satisfait. Je rappelle que c'est une décision qui n'a pas été facile à prendre. Quand les décisions sont difficiles à prendre et quand on n'a pas forcément un consensus, une forme d'unanimité sur la création d'un service comme celui-là, sur l'accomplissement d'une mission à laquelle nous ne sommes pas habitués – Monsieur DERNONCOURT a effectivement rappelé que les missions de service public de sécurité relèvent normalement de la police nationale –, quand on n'a pas cette forme de consensus et de certitude, on s'en réfère à la population. C'est pourquoi à l'époque, voyant les incertitudes des uns et des autres et parfois, à l'inverse, les certitudes des uns et des autres, je m'étais dit que tout cela ne pouvait être tranché que par la population liéinoise. C'est donc à l'issue d'un référendum largement favorable à la mise en place de cette police municipale que nous

l'avons mise en place. Préalablement à ce référendum, j'avais bien évidemment engagé une large phase de consultation, d'information, de concertation avec la population.

Les chiffres vous ont été donnés, tant sur l'investissement, l'achat de matériel (250 000 €), la construction de l'hôtel de police (plus de 1,3 M€) – je rappelle que cela entrera dans le patrimoine communal et une délibération va d'ailleurs passer ce jour pour que cet hôtel de police soit propriété municipale –, et sur le fonctionnement (1,2 M€). C'est surtout le fonctionnement qui m'intéresse ; l'investissement ne pose jamais trop de problèmes, surtout pour une collectivité comme la nôtre qui ne présente désormais plus d'endettement important. Or, on ne dépense pas 1,2 M€ de fonctionnement sans que l'on puisse s'attendre à de bons résultats et à une mission correctement réalisée. Or, cette mission ne pouvait être correctement réalisée qu'avec des équipes de grande qualité.

Je salue celles et ceux qui s'en sont occupés, Monsieur MULLET qui a été à l'origine de tout, qui s'est rapidement trouvé un très bon second, Monsieur RENAUT. Dans les recrutements, Monsieur GALET, le Directeur général des services, ainsi que le Directeur de cabinet ont aussi joué un rôle essentiel. De ce fait, nous avons aujourd'hui des équipes de grande qualité. On peut exprimer notre satisfaction ici, mais le plus important est que ce soit la population liévine qui l'exprime. Or, d'une manière générale, à la très grande majorité, la population liévine est particulièrement heureuse de voir des policiers municipaux dans la rue, ce qu'elle ne voyait plus avec les policiers nationaux.

Je n'en veux pas à la police nationale, le débat n'est pas là, il serait aujourd'hui vain, c'est un débat politique. Un maire se doit d'apporter une réponse à sa population et d'être pragmatique. C'est pourquoi j'étais persuadé qu'il fallait une police municipale. En effet, j'entendais trop souvent dire ici et là : « on a telle dégradation, on a telle violence et on n'a pas de réponse de la part de la police nationale. On appelle la nuit, on peut attendre une demi-heure, une heure, parfois deux heures pour voir des équipages arriver ». Bref, le sentiment d'insécurité ne cessait de grandir dans la population. Vous imaginez bien que le maire que je suis ne pouvait pas se satisfaire d'une réponse aussi brève que celle-ci : « c'est de la responsabilité de l'État ». Quand l'État est absent comme il l'est en l'occurrence, on se doit d'apporter une réponse. Nous l'avons fait, nous avons été audacieux et je pense que nous avons eu raison.

Nous avons tellement eu raison que je constate aujourd'hui que des municipalités commencent à s'interroger et regardent l'exemple liévin. Certaines sont même passées à l'acte. Je pense par exemple à la police municipale de Mazingarbe qui s'est renforcée. Je pense aux ASVP de Vendin-le-Vieil qui ont été complétés par l'arrivée de policiers municipaux. Je constate donc que l'exemple liévin est en train de faire tache d'huile.

J'écoute parallèlement aussi d'autres maires. J'ai vu dans la presse le coup de colère du maire de Bully-les-Mines. En effet, lorsqu'on annonce que les chiffres sont en baisse à Liévin, il faut regarder qu'ailleurs, malheureusement, ils sont en hausse. La grande réussite de cette police municipale, c'est de voir que les chiffres sont en baisse alors que, partout ailleurs, ils sont en hausse. C'est la présence et la proximité de cette police municipale – rappelez-vous que c'est une police de proximité, elle est dans les quartiers et auprès du citoyen – qui font aujourd'hui baisser les chiffres et font surtout baisser ce sentiment d'insécurité qui commençait à progresser d'une manière très forte, voire même dangereuse au sein de la population liévine.

D'autre part, cette police municipale coûte, mais elle commence aussi par son action à nous montrer qu'elle peut être source d'économies. Monsieur DESPREZ pourrait vous le dire. Ce n'est pas lui qui me l'a dit, ce sont les hommes de terrain, ceux du service propreté. Je les rencontre assez régulièrement, je les interroge et ils me disent que, depuis que la police municipale est là, depuis qu'elle fouille les sacs, retrouve les indices nécessaires pour identifier qui sont les auteurs de ces dépôts sauvages – ce n'est pas toujours le cas, mais cela arrive assez régulièrement –, il y a derrière cela la verbalisation de celui qui a déposé ces dépôts sauvages sur le domaine public. Or, le service propreté me dit que, depuis, il y a un peu moins de dépôts sauvages dans les rues de Liévin. Cela veut dire que, petit à petit, dans les esprits, on sait que l'on peut à tout moment être verbalisé et autant vous dire que cette verbalisation sur les dépôts sauvages est particulièrement élevée.

Toujours dans cette même réunion avec les agents de terrain du service technique, on évoquait aussi les alarmes. On s'aperçoit que, souvent, les alarmes dysfonctionnent, elles sonnent alors qu'elles ne devraient pas sonner et aussi parce qu'il y a bien souvent des mauvaises manipulations, des oublis, etc. Or, tout cela

a un coût puisque, auparavant, les sociétés de surveillance venaient pour éteindre l'alarme ou la remettre. Aujourd'hui, ce sont les policiers municipaux. Vous imaginez bien que les sociétés privées ne le faisaient pas forcément remonter, cela leur rapportait sans doute un peu. De par cette vigilance et ces remarques qui nous ont été remontées par les policiers municipaux, on est en train de revoir toute la question du fonctionnement des alarmes pour qu'on n'ait pas ces fausses intrusions. Il faut d'ailleurs aussi le rappeler aux utilisateurs parce que, bien souvent, c'est de la faute des utilisateurs qui, par mégarde, ont fait sonner l'alarme. Là aussi, cela va être une source d'économie extrêmement importante.

Vous voyez donc que, non seulement, cela a des résultats sur le plan de la délinquance, de l'insécurité et des incivilités, mais cela aura aussi des résultats sur les dépenses, sur les finances de la commune.

Je voudrais donc les remercier. 5 000 interventions par an, ce n'est pas rien. Cela veut dire qu'il y avait un vrai besoin.

Je salue aussi l'intelligence qui a été celle de cette police municipale de créer les partenariats nécessaires, principalement avec la police nationale. Il était en effet indispensable que les deux polices fonctionnent main dans la main. Aujourd'hui, on peut dire que, à 99 %, la police municipale et la police nationale se respectent et surtout travaillent main dans la main dans l'intérêt de la population liévineoise.

Je pense aussi au partenariat noué avec Tadao pour permettre la présence de ces policiers municipaux dans les bus. C'est quand même très rassurant. On sait qu'il y a parfois quelques petits méfaits ou des perturbations. Je pense également au partenariat également noué avec Pas-de-Calais Habitat car on sait que, dans les entrées d'immeuble ou aux abords des immeubles, il se passe parfois certaines choses. Ils ont donc eu cette intelligence de nouer toute une série de partenariats et non pas de fonctionner tout seul dans leur univers.

Mes chers collègues, je voudrais une fois de plus remercier Monsieur MULLET et Monsieur RENAUT, remercier l'ensemble des agents de cette police municipale. Monsieur DERNONCOURT, vous en doutiez. Personnellement, je n'en ai jamais douté mais, comme vous, Monsieur DERNONCOURT, je me félicite aujourd'hui d'avoir cette police municipale.

Pierre MAUROY, au lendemain de la victoire de François MITTERRAND, lui posait la question : « Que va-t-on va faire, Monsieur le Président ? » Le Président de la République lui a répondu : « vous mettez du bleu au ciel ». Eh bien, Mesdames, Messieurs, à Liévin, nous avons mis du bleu dans les rues et, pour la population liévineoise, je peux vous dire que c'est grandement source de satisfaction.

Mesdames et Messieurs, je pense que nous pouvons applaudir Monsieur MULLET, Monsieur RENAUT et l'ensemble des agents.

(Applaudissements)

Nous pouvons les libérer, sauf s'ils veulent rester. En tout cas, merci à vous.

(Départ de Monsieur MULLET et Monsieur RENAUT)

(Caroline HIEST est arrivée pendant l'intervention de Monsieur le Maire)

Mes chers collègues, nous allons passer à la suite de l'ordre du jour.

Monsieur DERNONCOURT va nous parler de décisions modificatives.

IV. FINANCES

- Décision modificative n° 1 Budget principal

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, avec cette décision modificative n° 1, il s'agit d'intégrer au budget général, tant en fonctionnement qu'en investissement, des dispositions dont nous avons eu connaissance après l'élaboration du budget.

Il s'agit ici, pour la section de fonctionnement et en recettes, de :

- l'inscription de reprise sur provisions constituées pour faire face aux travaux sur le chevalement de la Fosse 1 ; cette reprise nécessite d'ouvrir des crédits pour un montant de 25 600 € en recettes de fonctionnement au chapitre 78 ;
- l'inscription de subventions pour un montant total de 87 460 € de la caisse d'allocations familiales pour les CCS Jules Grare, Carpentier, des Hauts de Liévin et Cœur de ville, pour 20 000 € chacun ;
- 7 460 € d'aide pour le réseau d'appui et d'accompagnement des parents ;
- l'inscription de crédits à hauteur de 5 000 € au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections », « quote-part des subventions d'investissement transférables » afin de procéder à l'amortissement d'une ancienne subvention perçue au titre de la création de l'espace public numérique.

En dépenses, il s'agit de :

- l'inscription de crédits de fonctionnement au chapitre 011 « charges à caractère général » à hauteur du montant des subventions accordées par la CAF et le Réseau d'appui et d'accompagnement des parents, soit un montant de 87 460 € ;
- un transfert de crédits à hauteur de 184 065 € du chapitre 65 « charges de gestion courante » vers le chapitre 011 ;
- un transfert de 18 000 € du chapitre 011 « charges à caractère général » au chapitre 67 « charges exceptionnelles » afin de permettre le remboursement de la subvention de 5 700 € reçue en 2018 au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'action intitulée « animateur de rue » et que nous n'avions pas pu mettre en place et l'inscription de crédits à hauteur de 12 300 € sur ce même chapitre 67 pour d'éventuelles dépenses exceptionnelles ;
- l'augmentation du virement de section de fonctionnement à l'investissement de 30 600 € afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Pour cette section d'investissement, il s'agit de :

- l'augmentation de 36 000 € dont nous venons de parler,
- l'inscription et l'ajustement de crédits en dépenses d'investissement, à savoir :
 - o 500 € au chapitre 10 « dotations », « taxe d'aménagement » pour le remboursement d'un trop-perçu ;
 - o inscription de crédits de 5 000 € au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », « amortissement de subventions transférables », en contrepartie de la recette inscrite en fonctionnement ;
 - o inscription de 25 100 € au chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour assurer l'équilibre du budget d'investissement.

Vous avez le tableau récapitulatif de cette décision modificative n° 1 du budget principal qui s'équilibre à 118 060 € en section de fonctionnement et 30 600 € en section d'investissement.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

On peut dire que nous sommes dans des ajustements très modestes. 118 000 € sur le budget de la Ville de Liévin, ce n'est pas grand-chose.

Mes chers collègues, y a-t-il des observations sur cette décision modificative ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, pour la Halle couverte.

- **Décision modificative n° 1 - Budget annexe Halle couverte**

M. DERNONCOURT.- Lors du budget primitif de la Halle couverte, aucune somme n'a été prévue en dépense de fonctionnement au chapitre 67 « dépenses exceptionnelles ». Il est proposé par principe de précaution d'inscrire des crédits à hauteur de 500 € en opérant une déduction sur le chapitre « charges de fonctionnement courant » pour le même montant, 500 €.

M. LE MAIRE.- Madame BENEZIT, quand allons-nous pouvoir manger de la choucroute ?

Mme BENEZIT.- Ils sont en train de mettre leur cuisine.

M. LE MAIRE.- Je vous annonce donc qu'il y a un nouveau commerçant à Liévin dans cette Halle couverte. Dites-nous, Madame BENEZIT, quelle est leur spécialité ?

Mme BENEZIT.- Ils vont y proposer la choucroute, avec les plats préparés sur place, ainsi que la flammekueche qui va être cuite sur place aussi. Vous pourrez la manger sur place et partir avec les produits. Il y aura aussi du couscous et d'autres plats préparés au cours de l'hiver.

M. LE MAIRE.- Je dois vous dire, Madame BENEZIT, que l'implantation de quelqu'un qui fait de la choucroute, de la flammekueche ou du couscous en cette période de canicule...

Mme BENEZIT.- Il s'installe, il sera prêt en septembre.

M. LE MAIRE.- Les températures auront baissé.

En tout cas, on est très heureux parce qu'il occupe deux loges. Il ne restera donc qu'une seule loge disponible à la Halle couverte. J'entends parfois tellement de choses sur cette Halle couverte, on me dit « cela ne marche pas, il n'y a personne ». En tout cas, elle est pleine, il y a toujours des clients. Depuis le temps que certains commerçants y sont, c'est que cela doit bien fonctionner. Je remercie celles et ceux qui ont fait le pari de Liévin. Je pense qu'ils ont raison.

Je rappelle que cette Halle couverte est un gros investissement consenti par la Ville de Liévin. Les loyers pratiqués permettent à ces commerçants de pouvoir s'implanter et de rester en centre-ville. Or, Monsieur BOURDON qui est là le sait très bien ; vous savez que nous avons été retenus au titre d'Action cœur de ville et le cabinet d'étude, qui travaille d'ailleurs bien souvent pour la SNCF, nous a dit que cette Halle couverte était un atout extrêmement important dans cette tentative générale à l'échelle de l'État de vouloir revitaliser le cœur de ville des villes moyennes. C'est donc un point de départ important et ils nous ont dit qu'il n'y avait pas beaucoup de halles couvertes en France qui fonctionnaient de cette manière-là, même s'il y a des points d'amélioration. En particulier, un des points d'amélioration sur lequel il faudra sans doute travailler, c'est sur la partie restauration, puisque vous savez qu'il y a une petite brasserie. Ils me disaient qu'il serait bien de voir cette brasserie proposer une carte de plats élaborés à partir des produits vendus à la Halle couverte. Ces produits changeant régulièrement, cela veut dire que sa carte pourrait également changer souvent. Il faudra donc voir le restaurateur en question et suggérer cette modification. Cela veut dire qu'il faudra modifier sa cuisine parce que la cuisine du restaurateur en question est particulièrement petite, c'est presque un résidu. Il faudra donc l'agrandir un peu et regarder cette question, mais je pense que cette suggestion du cabinet d'étude est une bonne suggestion.

Avez-vous des observations sur cette délibération ? *(Aucune)*.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, pour la délibération suivante.

- **Budget principal - Créances admises en non-valeur**

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, rappelons que l'admission en non-valeur est une mesure d'apurement comptable qui consiste à abandonner les créances qui se révèlent irrécouvrables malgré les poursuites, mais que leur recouvrement peut être repris à tout moment si un élément nouveau sur la situation du débiteur est ajouté au dossier, à l'inverse de ce qu'il en est pour les créances éteintes.

M. LE MAIRE.- Vous avez la liste qui est ajoutée en pièce jointe sur ces créances admises en non-valeur. On en a à chaque conseil municipal.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*.

Cette délibération est-elle validée ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Les créances éteintes, Monsieur DERNONCOURT.

- **Budget principal - Créances éteintes**

M. DERNONCOURT.- Dans le cas des créances éteintes, il y a eu un jugement et on ne peut pas récupérer la dette même si la situation de la personne venait à changer. Là aussi, le receveur nous a transmis une liste de personnes. Vous avez tout cela en annexe.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, pour la délibération suivante.

- **Budget principal - Utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2018**

M. DERNONCOURT.- Comme chaque année, nous avons perçu la DSU et, à partir de là, il convient de présenter au Conseil municipal avant la fin du premier semestre 2019 un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 2018 avec cette DSU et les conditions de financement des actions.

Au titre de 2018, la Ville de Liévin a perçu 9 925 692 € qui ont été affectés au financement des opérations suivantes :

- des animations culturelles et sportives, c'est-à-dire des versements de subvention aux associations, pour 1 535 446 € ;
- des actions à caractère social, scolaire et de jeunesse au CCAS et des crédits alloués aux actions municipales en faveur des écoles, des centres de jeunesse, de la culture pour 8 280 974 € ;
- des actions d'accompagnement social dans le cadre de la politique de la Ville en direction des publics issus des quartiers prioritaires, 109 272 €.

La dotation de solidarité urbaine a été utilisée en totalité et il est proposé de l'approuver.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

C'est pour la dotation 2018. Je le redis parce que c'est un satisfecit apporté à celles et ceux qui exercent les responsabilités. Je souligne toujours que nous avons pu compter depuis quelques années sur une augmentation régulière de cette DSU. Ce sera d'ailleurs encore le cas en 2019. C'est ce qui s'appelle la péréquation. Je le souligne ; nous l'avons tellement réclamée pendant tellement d'années sans que cela ne soit mis en place que je salue cet effort de péréquation qui s'accroît un peu chaque année, effort de péréquation en faveur des communes pauvres. Or, Liévin fait partie de ces communes pauvres, comme Avion, Sallaumines, Lens, Bully-les-Mines et malheureusement beaucoup de villes minières.

C'est donc un effort qui mérite d'être souligné parce que, quand les choses sont faites correctement, il vaut mieux le dire. Je le dis en ajoutant tout simplement qu'il faut que cela continue parce que les écarts de richesse entre les communes riches de France et les communes pauvres sont encore extrêmement importants. Si on regarde le potentiel fiscal d'une ville comme celle de l'ex-Président de la République, Monsieur Nicolas SARKOZY, et celui de la Ville de Liévin, on ne parle pas de la même chose. Les moyens sont ridicules quand on compare ceux de Liévin à ceux de cette ville, comme de bien d'autres villes de France.

Je souligne donc cet effort de péréquation, je remercie celles et ceux qui l'accroissent chaque année. J'espère que cela va continuer parce que, néanmoins, la progression en 2019 est moindre qu'elle ne l'a été auparavant. Je ne voudrais pas que cet effort s'amenuise année après année. Au contraire, je souhaiterais qu'il s'accroisse.

M. DERNONCOURT.- C'est ce qui risque pourtant d'arriver.

M. LE MAIRE.- Effectivement. J'attire l'attention là-dessus, j'espère que cet effort continuera de s'accroître et que, en 2020, nous aurons une dotation de solidarité urbaine conséquente.

M. DERNONCOURT.- Je pense effectivement, Monsieur le Maire, que cette mesure de justice sociale permet de compenser la baisse des dotations générales de l'État. Vous l'avez souligné, dans les communes qui perçoivent la DSU, un effort a été réalisé ; par contre, dans toutes les autres communes, les maires constatent une baisse importante des dotations de l'État.

M. LE MAIRE.- Certaines villes vivent assez largement.

M. DERNONCOURT.- Il y a des villes riches.

M. LE MAIRE.- Certains maires ne se posent pas les mêmes questions que nous, où la recherche de financements et d'un budget pose moins de problèmes que chez nous. Chez nous, il faut toujours aller chercher les subventions, être imaginatif, trouver les formules les plus économes. D'autres font moins cet effort de réflexion.

Sommes-nous d'accord sur cette DSU ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons au protocole d'accord transactionnel.

- **Protocole d'accord transactionnel avec la société STTN Energie**

M. DERNONCOURT.- La Ville de Liévin disposait d'un contrat avec la société STTN Energie pour l'entretien et la maintenance des installations de vidéosurveillance et d'alarme anti-intrusion. Cette société a effectué des travaux sur la base de devis transmis à nos services sans ordre de service, ni bons de commande, mais validés sur simples accords oraux. Les devis concernés qui ont fait l'objet d'une réalisation par la société STTN sont au nombre de neuf et la Ville se trouve aujourd'hui dans l'impossibilité de procéder au règlement des prestations réalisées en l'absence de bons de commande émis avant le terme du contrat avec cette société le 31 décembre 2017.

Dans le respect des intérêts des deux parties et après concessions réciproques, les parties proposent de parvenir ensemble à un protocole d'accord transactionnel conformément aux articles 2044 à 2058 du Code civil qui figurent en annexe de la délibération.

Dans le cadre de celui-ci et en contrepartie du paiement par la Ville des prestations réalisées, la société STTN concède de ne pas réclamer d'indemnités au titre du préjudice financier lié au retard de règlement.

Voilà ce qu'il vous est proposé de voter ce soir.

M. LE MAIRE.- Les travaux ont été réalisés. Une petite erreur a été faite sur le plan administratif. Vous imaginez bien qu'on ne va pas laisser la société en question avoir cela sur le dos, ce serait malhonnête. C'est pourquoi je vous propose cet accord transactionnel.

Y a-t-il des questions ? *(Aucune).*

Est-ce que tout le monde est d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons à la demande de remise gracieuse.

- **Budget principal - Demande de remise gracieuse du régisseur de la régie d'avances chèques multiservices**

M. DERNONCOURT.- Le trésorier de Liévin a constaté un écart comptable sur la régie « chèques multiservices ». Le régisseur, en l'occurrence Madame Dany BEN MESSAOUD, n'a pas renvoyé dans les

délais impartis les chèques inutilisés au prestataire pour en obtenir le remboursement. En conséquence, la société Sodexo ne peut rembourser la Ville de la valeur de ces chèques inutilisés.

La responsabilité du régisseur est certes engagée mais, ayant involontairement dépassé la date limite de recours de ces chèques, il sollicite une remise gracieuse.

Au regard du sérieux de l'agent dans la tenue de cette régie depuis sa nomination et du fait qu'il a involontairement dépassé cette date limite de restitution, il est proposé d'accorder cette remise gracieuse et les chèques inutilisés seront supprimés.

M. LE MAIRE.- En fait, lorsque Madame BEN MESSAOUD a repris cette régie, celle qui faisait cela auparavant a omis de lui signaler qu'il fallait renvoyer les chèques inutilisés, ce qui est bien dommage. Cet agent est un agent remarquable, qui n'hésitait pas à faire beaucoup d'heures supplémentaires en particulier lorsqu'il y avait les problèmes d'inscription en cantine scolaire, etc., qui restait plus longtemps que prévu à son poste de travail, c'est un agent extrêmement consciencieux mais qui est pour autant responsable de sa régie. Il y en a pour 920 € et, normalement, c'était elle qui devait rembourser cette somme sur ces deniers personnels. Vous imaginez bien que je n'allais pas laisser cet agent, qui ne gagne pas des mille et des mille, rembourser les 920 €, alors qu'il s'agit d'un acte totalement involontaire. C'est pourquoi je vous propose que nous lui accordions cette remise et que cela soit pris en charge par la collectivité.

En êtes-vous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons aux marchés publics, Monsieur MACQUART.

V. MARCHÉS PUBLICS

- Constitution d'un groupement de commandes pour le renouvellement du marché d'exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation et de production d'eau chaude sanitaire

M. MACQUART.- Il y a lieu de constituer un groupement de commandes pour les besoins communs entre la Ville et le CCAS pour la gestion de leurs bâtiments et en particulier l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et production d'eau chaude sanitaire.

Ce groupement de commandes coordonné par la Ville sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification des marchés publics (contrat de chauffe et assistant à maîtrise d'ouvrage). La commission d'appel d'offres ou MAPA du coordonnateur sera compétente dans le cadre de la passation des marchés publics.

Il convient donc de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes dans le cadre d'une convention constitutive.

M. LE MAIRE.- Je signale que ce contrat de chauffe arrive à échéance le 30 juin 2020. Vous serez amenés dans le courant du troisième trimestre 2019 à choisir un AMO, vraisemblablement au Conseil municipal de rentrée.

En effet, les contrats de chauffe sont extrêmement compliqués. J'ai eu l'occasion lorsque je n'étais pas encore élu de regarder cette question avec Monsieur HAEYEART. On a commencé à regarder le contrat et, avec Monsieur HAEYEART qui avait une technicité certaine et moi-même qui n'était pas trop bête, on ne comprenait pas grand-chose à toutes ces formules extrêmement complexes. À l'époque, nous avons demandé à un cabinet de nous assister et nous avons eu raison puisque nous avons réalisé sur ce contrat de chauffe de grandes économies.

Nous allons donc également choisir un AMO qui va nous assister – 70 bâtiments communaux sont concernés par ce contrat de chauffe –, l'objectif étant bien évidemment d'avoir le meilleur service rendu à la population, au meilleur coût possible. Pour les finances de la commune, c'est important.

Je signale d'ailleurs que les dépenses énergétiques sont de plus en plus importantes dans le budget. Madame Carole DIART est en train de regarder pour mettre en place un programme pluriannuel d'isolation de nos bâtiments communaux, pour améliorer les performances énergétiques de nos bâtiments communaux, parce que je n'accepte pas cette idée que l'on puisse dépenser de l'argent inutilement pour chauffer nos bâtiments et voir toute cette chaleur partir à l'extérieur. C'est facile à dire, il faut faire les travaux et ce sont parfois des travaux extrêmement coûteux. En tout cas, il faut s'y pencher, il faut mettre en place un programme. Madame Carole DIART est en train d'y travailler et j'espère que l'on pourra très prochainement inscrire cela sur un plan budgétaire pour qu'une enveloppe soit dédiée à ces travaux d'isolation thermique.

Nous aurons donc à délibérer sur cette question dans le courant du troisième trimestre 2019.

Sur cette constitution d'un groupement de commandes, y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Nous passons à la cuisine centrale. Déjà un avenant !

- **Construction de la cuisine centrale - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre - Validation du coût prévisionnel**

M. MACQUART.- C'est avenant qui, contrairement à certains, vaut quand même le coup...

M. LE MAIRE.- J'aurais préféré l'éviter.

M. MACQUART.- Oui, mais la troisième révolution industrielle est mise en place.

M. LE MAIRE.- Pour cela, il n'y a pas de souci, puisqu'on parlait de la rénovation énergétique et nous allons mettre la troisième révolution industrielle en application dans ce bâtiment, mais il y a une autre dépense que j'aurais souhaité éviter, Monsieur MACQUART. Vous allez nous en parler.

M. MACQUART.- Ce sont ces fameux pieux de 11 mètres que l'on doit faire.

En novembre 2018, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au groupement Ligne 7 pour un montant d'honoraires provisoire de 541 861 €, soit 14,26 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux qui s'élève à 3,8 M€ HT.

L'avenant n° 1 a pour but de fixer le coût prévisionnel de la réalisation des travaux ainsi que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Le coût prévisionnel de l'avant-projet définitif est estimé à la somme de 4 383 000 € HT, soit une plus-value de 593 400 € HT. Il comprend :

- Les études géotechniques qui ont permis d'identifier une portance médiocre du sol due à des remblaiements sans compactage de la zone suite à la première guerre mondiale. Les fondations doivent être renforcées, d'où des pieux de 11 mètres de profondeur à installer de manière à stabiliser l'ensemble du bâtiment.
- La réservation nécessaire au passage ultérieur d'un réseau de chauffage urbain pour l'alimentation énergétique du bâtiment.
- La mise en œuvre d'un optimiseur permettant de réguler au plus juste la consommation du bâtiment.
- La réalisation d'un pavage qualitatif au niveau de la zone d'accueil des élèves de type pierre bleue.
- Des armoires réfrigérées en supplément.
- Des dispositifs acoustiques de suivi du niveau sonore avec affichage installés dans chaque réfectoire.
- Une structure métallique en toiture permettant d'accueillir les équipements techniques, de faciliter la maintenance en rendant compatible la conception des locaux avec les énergies renouvelables installées en toiture.

En outre, la Ville s'est engagée dans un partenariat avec la Région afin de qualifier le projet d'exemplaire au titre de la troisième révolution industrielle. Une variante obligatoire y est intégrée pour le projet

comprenant le déploiement de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture et un ensemble d'espaces pédagogiques extérieurs comprenant un carré aux herbes aromatiques, un verger pédagogique. L'ensemble est donc alimenté en eau par un bassin de rétention des eaux pluviales. Par ailleurs, un hôtel à insectes et des nichoirs pour oiseaux sont prévus pour assurer la biodiversité du site. Cette variante « troisième révolution industrielle » représente un montant de 183 000 € HT.

L'ensemble des travaux s'élève donc à 4 576 400 €. Le forfait de rémunération du maître d'œuvre, toujours autour de 14,26 %, est porté à 652 571 €.

Les crédits nécessaires sont prévus de 2018 à 2021 au budget de la Ville.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune*).

Je vais vous dire pourquoi je suis en colère. Il y a franchement des moments où on n'a pas de chance. On avait déjà eu le fameux terrain synthétique de l'Olympique liévinois truffé de carrières, de sapes de guerre. Effectivement, aux Marichelles, on sait que la ligne de front passait à cet endroit-là, mais en découvrir autant et si profondes... Ce terrain synthétique a été un long feuilleton et il nous a coûté bien plus cher que l'enveloppe prévisionnelle.

Sur la cuisine centrale, dans le secteur Jaurès, là même où il y a le pôle de conservation du Louvre, on n'a pas de chance. Pour le pôle de conservation du Louvre, on n'a pas découvert de séquelles de la première guerre mondiale et, là où on veut mettre la cuisine centrale, on m'informe que, à l'époque, il a dû y avoir une sorte de camp de guerre et les sondages supplémentaires réalisés nous ont démontré que le remblai de l'époque était de très mauvaise qualité, que cela n'aurait pas supporté la charge du bâtiment conséquent qui va être réalisé. Il faut donc faire 194 pieux allant jusqu'à 10 ou 12 mètres de profondeur puisqu'il faut aller rechercher la craie qui est à 10 ou 12 mètres de profondeur, soit un surcoût de 484 000 €. Je peux vous dire que j'aurais préféré les éviter. C'est pourquoi je dis que nous n'avons vraiment pas de chance sur certains dossiers.

Dans ce devoir de solidarité que l'État doit avoir vis-à-vis de nous, il y a aussi ce genre de chose. Nous avons été complètement rasés au lendemain de la première guerre mondiale et notre sol est truffé de sapes, de séquelles liées à la guerre. On m'a même dit que, à l'époque, parfois, on remblayait, on mettait une tôle, on remettait de la terre dessus et tout allait bien. Or, au bout d'un certain temps, la tôle rouille et tout s'effondre.

Malheureusement, sur ce site, on ne s'y attendait pas du tout et l'un des montants les plus importants de l'avenant est lié à ces fondations spéciales.

À l'inverse, là où on pensait qu'il allait y avoir un surcoût pour la future crèche municipale qui va s'implanter là où il y avait les Oiseaux, aux Marichelles, compte tenu de l'expérience du terrain synthétique, par prudence, on l'avait intégré dans l'enveloppe initiale et il n'y a rien. Parfois, les choses sont surprenantes.

En tout cas, c'est une mauvaise nouvelle.

M. MACQUART.- Pour les bâtiments du SDIS et de la Marelle qui sont à proximité de la future cuisine centrale, il n'y a pas eu de problème particulier.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas de chance.

Je crois que la mise en service de ce bâtiment est prévue pour septembre 2021, si tout va bien, et nous devrions avoir notre nouvelle cuisine centrale qui permettra d'accueillir les 1 200 à 1 400 petits Liévinos qui viennent manger chaque jour dans notre cantine, cantine où le « manger bien, manger mieux » sera d'actualité en utilisant davantage les circuits courts et aussi les produits issus de la culture biologique, puisque j'ai demandé au chef en question et à la directrice du CCAS qu'il y ait un effort conséquent. Je salue d'ailleurs Monsieur WITCZAK qui a organisé ses Biofolie's autour de ce thème.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK, pour le marché de propreté.

- **Marché public de propreté et d'hygiénisation en milieu urbain**

M. MICHALAK.- Dans le cadre de ses besoins, la Ville de Liévin doit lancer une consultation pour attribution du marché de propreté et d'hygiénisation en milieu urbain afin d'assister le centre technique municipal dans ses missions de gestion du patrimoine routier.

La durée du marché pour les deux lots sur la première période est fixée à compter du 1^{er} janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2020. Le marché est reconductible de manière expresse trois fois 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois.

Ce marché est constitué de deux lots :

- Premier lot, nettoyage des voies et lieux publics. vous avez le détail sur la délibération.
- Deuxième lot, viabilité hivernale.

Le montant prévisionnel du marché pour le premier lot est de 380 000 € HT par an et, pour le deuxième lot, 50 000 € HT par an.

Dans le cadre du renouvellement des prestations de service de propreté et d'hygiénisation en milieu urbain, la municipalité va engager une procédure formalisée selon la procédure de l'appel d'offres sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

L'accord-cadre est passé sans montant minimum et sans montant maximum de commande pour l'ensemble des lots.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MICHALAK.

Je le signalais tout à l'heure, certes, les comportements s'améliorent, mais il y a encore beaucoup de boulot. La vigilance reste donc de mise parce que, malheureusement, il y a encore des comportements inqualifiables, ce qui explique que l'on ait recours à des marchés comme ceux-là. Je continue à dire que chacun doit faire des efforts dans ce domaine.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Est-ce que vous la validez ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

- **Accord-cadre d'études et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier Jean Jaurès et du parc linéaire**

Mme VANCAILLE.- La Ville de Liévin, en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin co-maître d'ouvrage, s'est engagée dans l'aménagement du quartier Jean Jaurès et du parc linéaire. Par conséquent, une procédure formalisée a été lancée concernant une mission de maîtrise d'œuvre et d'étude des espaces publics et infrastructures en vue de cet aménagement.

La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 13 juin 2019, a retenu le groupement SARL Empreinte, SARL V2R Ingénierie & environnement, SARL Debarge & Bellaigue, SAS Biotope.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE.

Y a-t-il des observations sur cet aménagement du parc linéaire ? (*Aucune*).

Les premiers travaux de construction de logements sur ce quartier Jaurès viennent enfin de démarrer avec la société Vilogia, après, là aussi, des rebondissements. Sur ce terrain, on a découvert des canalisations qui n'étaient inscrites nulle part. Il a fallu dévier tout cela. En tout cas, aujourd'hui, les travaux ont démarré.

Un programme est prévu avec du logement de tous niveaux, logement social, logement intermédiaire, logement en accession à la propriété. Il y a également le logement du directeur du futur pôle de conservation du Louvre.

Je vous rappelle que l'inauguration de ce pôle de conservation du Louvre est prévue, sous toutes réserves car, parfois, les ministres font changer les dates – mais je pense que cela ne devrait pas changer –, pour le 8 octobre prochain.

Est-ce que nous validons cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame KACZMAREK, pour la délibération suivante.

- **Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de services de communications**

Mme KACZMAREK.- Considérant que compte tenu d'un besoin commun entre la Ville de Liévin et le CCAS portant sur la fourniture de services de communications ; que le groupement de commandes coordonné par la Ville de Liévin sera chargé de procéder, dans le respect des dispositions et principes énoncés par le code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérations économiques, à la signature et à la notification du marché public ; que la commission d'appel d'offres du coordonnateur sera compétente dans le cadre de la passation du marché public en application de l'article L.1414-3 II du code général des collectivités territoriales ; qu'après notification du marché public, chaque membre du groupement de commandes aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne ; qu'il convient de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes dans le cadre d'une convention constitutive, Monsieur le Maire invite ses collègues à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame KACZMAREK.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame PENTIER, pour le marché public de transports.

- **Marché public de transports pour les divers besoins de la Ville de Liévin**

Mme PENTIER.- Monsieur le Maire expose les besoins concernant les prestations de transports pour différents services de la Ville.

Le marché se décompose en trois lots :

- Lot 1 : transport pour les différents besoins des services de la Ville de Liévin, pour une estimation de 100 000 € HT.
- Lot 2 : transport pour les cantines scolaires, pour une estimation de 300 000 € HT.
- Lot 3 : transport piscine des différentes écoles de Liévin à Nauticaa, pour 15 000 € HT.

La durée du marché est de 12 mois du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le marché est reconductible de manière expresse trois fois 12 mois.

Le maire précise que la procédure utilisée sera l'appel d'offres ouvert conformément aux articles du code de commande publique. L'accord-cadre mono-attributaire est passé en application des articles du code de la commande publique. Il donnera lieu à des bons de commande.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame PENTIER.

C'est le marché que nous devons passer dans le domaine des transports pour les scolaires.

Je signale que Madame CLÉMENT et Monsieur LARDEZ ont rencontré hier les directeurs d'école pour essayer de mettre en place un partenariat avec la société Tadao. Il y a aujourd'hui un transport public qui a été complètement revisité, qui est de grande qualité. Il serait dommage de ne pas favoriser l'initiation de nos enfants à l'usage des transports publics alors qu'il y a un service de qualité. Par conséquent, plutôt que d'avoir systématiquement l'usage de la société de bus qui vient chercher, qui conduit, etc., nous allons essayer avec les enseignants et directeurs d'école d'initier les enfants à l'usage du bus pour se rendre à un endroit.

Pour favoriser cet apprentissage et cette initiation qui est nécessaire, il n'est pas question que l'on fasse des économies, mais l'idée est de dire que, pour tout transport évité qui coûte à la Ville de Liévin, parce qu'on est passé par le réseau Tadao et que l'on peut avoir avec Tadao un partenariat étroit et des coûts bien moindres qu'avec les sociétés d'autobus, cette économie serait redonnée à l'école qui pourrait en faire l'usage qu'elle en veut. Je souhaite que l'on puisse favoriser dès le plus jeune âge l'apprentissage à l'usage des transports publics. Il est plus que temps de le faire.

Comme on a refait ce réseau de transport et qu'il est de très grande qualité, il serait bête de ne pas le faire.

Etes-vous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GERMA, pour la délibération suivante.

- **Constitution d'un groupement de commandes portant sur la fourniture et la livraison de produits d'entretien et de matériels divers pour l'entretien de bâtiments de la Ville de Liévin et du CCAS**

Mme GERMA.- Compte tenu du besoin commun entre la Ville et le CCAS portant sur la fourniture et la livraison de produits d'entretien et de matériels divers pour l'entretien des bâtiments, il a été décidé d'un groupement de commandes coordonné par la Ville, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public.

La commission d'appel d'offres sera compétente dans le cadre de la passation du marché public.

Après notification du marché public, chacun des membres aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne. Les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes sont définies dans le cadre d'une convention constitutive.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est le bon sens qui l'emporte.

Pas de problèmes sur cette constitution d'un groupement de commandes ?

On en a plusieurs. Cela montre que la Ville et le CCAS travaillent ensemble, cela fait faire des économies pour chacun.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GERMA, après la constitution de ce groupement de commandes, il peut y avoir marché public.

- **Marché public de fourniture et livraison de produits d'entretien et de matériel divers pour l'entretien de bâtiments de la Ville de Liévin et du CCAS**

Mme GERMA.- Il s'agit de trouver des prestataires pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien pour les différents services de la Ville et du CCAS, ainsi que de produits d'entretien et matériels spécifiques pour la petite enfance.

La durée du marché est de 12 mois à compter du 1er janvier 2020, elle est reconductible trois fois 12 mois. Le lot est décomposé en deux lots : les produits d'entretien et matériels divers pour l'entretien des locaux de la ville et du CCAS, le deuxième lot pour les produits d'entretien et matériels divers pour la petite enfance.

Concernant le montant de l'accord-cadre, l'accord-cadre est passé sans montant minimum et sans montant maximum de commande par période, ainsi que pour la petite enfance.

L'estimation prévisionnelle du marché par lot :

- produits d'entretien et matériels divers pour l'entretien des locaux de la ville et du CCAS : un montant total de 118 000 € HT,
- produits d'entretien et matériels divers pour la petite enfance 10 000 € HT.

Le choix de la procédure envisagée est conforme aux articles du code de la commande publique.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pas d'observations ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour la délibération suivante.

- **Adhésion de la Ville de Liévin au groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour l'acquisition de prestations liées au déploiement du dispositif de demande d'autorisation préalable de mise en location de logements (permis de louer)**

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il vous est proposé l'adhésion de la Ville au groupement de commandes qui est constitué par la Communauté d'agglomération pour l'acquisition de prestations liées au déploiement du dispositif de demande d'autorisation préalable de mise en location de logements, plus communément appelé « permis de louer ».

Plusieurs choses sont à souligner.

Ce dispositif permet de vérifier la conformité et la décence des logements privés avant leur mise en location afin de contraindre les marchands de sommeil et d'éviter les logements insalubres.

Ce dispositif est expérimental pour deux ans. Il sera mis en place à Liévin à partir de juillet 2020, c'est le temps nécessaire à la désignation d'un prestataire, et ce, sur le secteur du centre-ville et de quelques grands axes où nous savons qu'il y a des immeubles de rapport.

14 autres communes de la communauté d'agglomération, les plus importantes, vont également adhérer à ce groupement de commandes qui permet par ailleurs une prise en charge du diagnostic. Le coût est de 150 € et il sera assuré à hauteur de 50 % par la Communauté d'agglomération.

Il est donc proposé, Monsieur le Maire, de vous autoriser à signer cette convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération et les autres communes volontaires.

Ce dossier est particulièrement important à Liévin puisque nous sommes une commune qui attire les investisseurs, notamment dans l'immobilier ancien. Ce permis de louer est donc particulièrement bienvenu.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

C'est une délibération importante. Vous-mêmes, vous rendez visite ici et là, vous rentrez dans les logements et on voit parfois des situations dramatiques de logements qui sont mis à la location, de logements pour lesquels on touche soit de l'allocation logement, soit de l'APL et qui sont des logements insalubres, parfois même dangereux parce que les règles de sécurité sont loin d'être respectées. C'est ce qu'on appelle des marchands de sommeil, des gens qui achètent tout et n'importe quoi, qui font du colmatage ici ou là, des cache-misère, qui louent cela parfois à des prix prohibitifs. Or, les gens sont vite en insécurité, on a de l'humidité, on a parfois des problèmes de santé chez de jeunes nourrissons.

C'est donc effectivement un dispositif qui est mis en place dans 14 communes de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin et qui va donner les moyens réglementaires d'agir contre ces marchands de sommeil. La Ville le mettra en place en juillet 2020. Nous souhaitons que le prestataire, qui fera une sorte de relevé d'observations logement, une analyse de la salubrité ou de la non-salubrité du logement, soit désigné, de telle façon que nous puissions nous organiser puisque, derrière, il y aura des actions à mener.

C'est l'objet de cette délibération et cela se mettra en place sur le centre-ville de Liévin et sur les axes principaux de la ville, là où il y a un maximum de propriétaires privés qui louent à des locataires.

M. DARRAS.- Le plan a été annexé.

M. LE MAIRE.- C'est une belle avancée qui a été mise en place, orchestrée par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Je remercie celles et ceux qui en ont été les porteurs. Monsieur DERNONCOURT, je salue les gens de votre groupe de la Communauté d'agglomération qui ont été porteurs de cette action. Ils ont eu raison d'attirer notre attention là-dessus et d'insister pour que l'on mette en place cela. C'est chose faite.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur LAMIAUX.

M. LAMIAUX.- J'ai juste une remarque à ce sujet. C'est une très bonne chose. On voit de temps en temps des reportages à la télévision sur la région parisienne où on vous montre régulièrement des logements insalubres. On peut se demander pourquoi ces logements existent encore. Il y a une raison qui est très méprisable, c'est que la mairie de Paris ne peut pas loger suffisamment et que les gens qui ne peuvent pas se loger partent dans des hôtels. On tolère donc ces logements insalubres. C'est dégoûtant, mais c'est comme cela.

La mise en place d'un permis de louer est donc une très bonne chose.

M. LE MAIRE.- Je partage votre avis.

En matière de logement, les choses sont assez simples. Il y a deux politiques possibles. Première politique, vous favorisez la construction de logements sociaux. Dans ce pays, aujourd'hui, on construit, si j'ai bon souvenir, 80 000 ou 85 000 logements par an, alors que, par le simple renouvellement de ceux que l'on démolit et de ceux qui ont nécessité d'être démolis, il en faudrait 120 000. Lorsqu'il y a une pénurie dans le logement social, cela favorise la location dans le privé. J'observe d'ailleurs aujourd'hui que les politiques dans ce domaine se tournent plus vers la mise en location par des propriétaires privés plutôt que de favoriser la construction de logements sociaux. C'est cet équilibre qu'il faut trouver et, malheureusement aujourd'hui, il y a un déséquilibre en défaveur du logement social. Je le regrette parce que, dans un certain nombre de communes et en France en particulier, il y a des endroits où on ne joue pas le jeu. Il y a des communes qui ne construisent pas de logements sociaux alors qu'il y a un besoin qui s'exprime dans le pays et cela favorise effectivement la mise en location de logements privés. Il y a des gens qui le font très bien – il faut le souligner, il n'y a pas que des margoulins, il n'y a pas que des marchands de sommeil –, mais il y en a aussi qui profitent de cette situation, qui louent parce qu'ils savent que les gens vont être pris à la gorge et qu'ils doivent bien se loger, qui louent à des prix prohibitifs et surtout dans des conditions indignes.

C'est donc un outil qui va permettre de lutter contre cela.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK, pour les futurs locaux de la police municipale.

VI. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME

- **Liévin - Angle des rues Antoine Dilly et Arthur Lamendin - Acquisition par la Commune à Habitat Hauts-de-France du volume correspondant aux futurs locaux de la police municipale**

M. WITCZAK.- La Commune a cédé à la société Habitat Hauts-de-France l'ancien foyer municipal situé à Liévin à l'angle des rues Antoine Dilly et Arthur Lamendin et ce, afin d'y édifier un ensemble immobilier en R+3 (rez-de-chaussée et trois étages) devant accueillir 23 appartements locatifs aux étages et le futur hôtel de police municipal au rez-de-chaussée.

Pour ce faire et conformément à la décision prise lors du Conseil municipal du 6 avril 2017, une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été régularisée entre Habitat Hauts-de-France et la Commune.

Le futur lot correspondant à l'hôtel de police municipal est repris sous le volume n° 1 de l'état descriptif de division en cours d'élaboration par le géomètre. Il dispose d'une superficie totale de 681,5 m² à prendre dans les parcelles cadastrées section BX n° 870, 871, 874 et 876 et ne comprend aucune quote-part indivise de parties communes avec les autres lots. L'ensemble immobilier n'est donc pas soumis au statut de la copropriété.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée l'acquisition à Habitat Hauts-de-France du volume 1 tel que décrit ci-dessus afin d'y installer le futur hôtel de police municipale et ce, moyennant l'euro symbolique, conformément à la décision prise par le conseil de surveillance d'Habitat Hauts-de-France du 13 septembre 2018, frais de notaire en sus à la charge de la Commune.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur WITCZAK.

Il y avait deux solutions : soit nous louions, soit nous nous portions acquéreurs. Comme nous pouvons le faire – car encore faut-il avoir les capacités de le faire –, je vous propose de procéder à l'acquisition de ces surfaces. Cela entrera dans le patrimoine communal. On sait très bien que, généralement, une location revient très cher au bout d'un certain temps. Comme la police municipale est pour très longtemps dans ces bâtiments, vous imaginez bien que nous avons tout intérêt à nous en porter acquéreurs.

Je signale aussi que cet hôtel de police va s'appeler « hôtel de police du lieutenant-colonel Beltrame », celui qui a sauvé la vie d'un otage en donnant la sienne. L'inauguration de cet hôtel de police devrait intervenir en deuxième quinzaine de novembre, sous toutes réserves. Bien évidemment, la famille a été avertie et a été conviée. Je ne sais pas si elle viendra.

Y a-t-il des observations là-dessus ? *(Aucune).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour la ZAC de la Belle Femme.

- **Liévin - ZAC Belle Femme - Bilan de la mise à disposition du projet de dossier de réalisation de ZAC comprenant l'étude d'impact actualisée et l'avis rendu par l'autorité administrative compétente en matière d'environnement**

M. DARRAS.- Je ne reviens pas, Monsieur le Maire, sur l'historique de ce dossier déjà ancien puisque je l'avais fait lors du précédent Conseil municipal. Je reprends donc les derniers épisodes.

En 2017, Territoires 62 a relancé les études d'urbanisme réglementaires. Le plan d'aménagement de la zone a été revu, une nouvelle étude d'impact lancée, elle est annexée au dossier, et, par courrier du 29 novembre 2018, nous avons adressé cette étude d'impact à l'autorité environnementale qui a rendu un avis favorable le 19 février.

Par délibération du 1^{er} mars, nous avons décidé de lancer la procédure de réalisation de la ZAC et, préalablement, la mise à disposition du dossier de réalisation comprenant l'étude d'impact et l'avis rendu par l'autorité environnementale. Voilà donc l'épisode récent.

À partir de là, nous avons trois délibérations à prendre. La première est le bilan de la mise à disposition du projet de dossier de réalisation de la ZAC, comprenant l'étude d'impact actualisé et l'avis rendu par l'autorité administrative compétente en matière d'environnement.

La mise à disposition a eu lieu du 25 mars au 25 avril, inclus sous forme papier et sous forme électronique. 12 observations ont été recueillies et un mémoire en réponse a été établi par l'aménageur. Ces observations

et les réponses étayées ne génèrent pas d'évolutions dans le projet. Parmi les observations recueillies, de nombreuses remarques étaient complètement déconnectées du niveau local – des formules ont par exemple été présentées par des habitants du Var.

Il convient donc d'approuver les conclusions du rapport tirant le bilan de la mise à disposition, les modalités de cette mise à disposition et de vous autoriser, Monsieur le Maire, à mettre en œuvre la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Nous poursuivons, comme l'a dit Monsieur DARRAS, la réalisation de ce dossier de ZAC qui remonte à 2008. C'est une affaire qui est connue depuis bien longtemps, qui a fait l'objet de multiples délibérations ici. Ce dossier de la ZAC de la Belle Femme poursuit son cours. Aujourd'hui, nous proposons trois délibérations qui concernent cette ZAC de la Belle Femme.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Nous poursuivons, Monsieur DARRAS.

- **Approbation du dossier de réalisation de la ZAC Belle Femme à Liévin**

M. DARRAS.- Nous poursuivons avec l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC. Il y a lieu d'approuver ce dossier qui comprend :

- le rapport de présentation,
- le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone,
- le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone qui prévoit la réalisation de 311 logements,
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement qui seront échelonnées dans le temps, le montant total des dépenses étant prévisionnellement estimé à 9 522 153 € HT,
- l'étude d'impact actualisée qui a été jointe au dossier.

Pour votre information, le démarrage des travaux est envisagé pour la fin de cette année, en procédant par tranches. Afin de garantir la qualité architecturale et paysagère des futurs îlots, logements et espaces publics, nous travaillons avec l'aménageur à la rédaction d'un cahier des prescriptions urbaines, architecturales et paysages, cahier que nous appliquerons également à la ZAC de la Tranchée de Calonne ultérieurement.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Nous poursuivons sur la programmation des équipements sur la ZAC de la Belle Femme.

- **Programme des équipements publics de la ZAC Belle Femme à Liévin**

M. DARRAS.- C'est la suite logique de la délibération précédente.

Conformément au code de l'urbanisme, nous avons à approuver le programme des équipements publics qui est constitué des modes de déplacement, des aménagements paysagers des espaces publics, des réseaux d'assainissement et des réseaux divers, ainsi que du système de collecte. Vous avez le détail.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Pas de souci là-dessus ? (*Pas de demande d'intervention*).

Nous sommes en train de réaliser avec le Centre communal d'action sociale une analyse des besoins sociaux, avec un cabinet extrêmement intéressant. Madame GERMA, qui est vice-présidente du CCAS, le sait bien, puisque la présentation de la première partie de cette ABS a été faite il y a peu de temps au conseil d'administration du CCAS.

Sur cet aspect du logement, il est très intéressant de constater que le nombre de personnes vivant dans un logement ne cesse de se réduire. Cela veut dire que, même s'il y a une stabilisation de la population, le besoin de logement existe aussi à cause de cela. Comme il y a de moins en moins de personnes dans les logements, cela veut dire qu'il faut de plus en plus de logements pour loger les gens. Là où on était 4 ou 5 auparavant, on doit être aujourd'hui à 2,4 ou 2,7 – je ne sais plus exactement, on pourra ressortir les chiffres lorsque l'étude sera terminée. Cela veut donc dire qu'il y a un besoin de construction de logements pour répondre à cette évolution de la société. Les décohabitations, les divorces, etc. font qu'il y a un nombre de plus en plus réduit de personnes dans les logements et donc un besoin de logements.

Sur la taille des logements, il y a aussi des réflexions à mener. Le logement d'aujourd'hui n'est pas forcément le logement d'hier. C'est un dossier extrêmement intéressant sur lequel il y a nombre de questions à se poser et d'évolutions à apporter.

Pas de problèmes sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ, pour la délibération suivante.

- Liévin - Extension de la zone industrielle de l'Alouette - Dénominations

M. LARDEZ.- Dans le cadre de l'extension de la zone industrielle de l'Alouette, deux nouvelles voiries ont été réalisées. Ces rues sont au nombre de trois. Il y a lieu de les dénommer.

On vous propose rue Jean-Luc Wery, rue Marcel Caron et rue Robert Catteau.

M. LE MAIRE.- Je vous explique pourquoi.

Je rappelais à mes collègues de Bully-les-Mines et d'Aix-Noulette que la réalisation de la zone industrielle des Alouettes avait été permise par Jean-Pierre KUCHEIDA, le maire de Liévin, mais aussi par les maires en question. À l'époque, le syndicat s'appelait le SMAZIL, devenu le SAMZAL, si j'ai bon souvenir. Il y avait Marcel CARON, le maire de Loos-en-Gohelle a rejoint ce syndicat, ainsi que le maire d'Aix-Noulette. Ce n'était pas Robert CATTEAU, mais c'est Robert CATTEAU qui représentait Alain LEFEBVRE au sein de ce syndicat. Je peux vous dire qu'il a été particulièrement présent dans ces syndicats de développement économique. Jean-Luc WERY était aussi présent au titre de la commune de Sains-en-Gohelle.

Avec les maires en question, nous avons souhaité tout simplement rendre hommage au travail qui a été le leur.

Malheureusement, entre la décision qui a été prise à l'époque et aujourd'hui, l'un de ces maires ou élus nous a quittés, puisque Marcel CARON est décédé. Nous lui rendrons donc un hommage posthume. C'est bien dommage parce que j'aurais préféré lui rendre de son vivant. Ce sera le cas pour Jean-Luc WERY et Robert CATTEAU, Robert CATTEAU que j'ai d'ailleurs reçu et qui était particulièrement honoré que l'on puisse encore penser à lui.

Je rappelle que nous devons toutes ces zones, la zone industrielle de l'Alouette, comme les zones d'activité du centre-ville, à ces hommes qui ont été des précurseurs du renouveau économique sur notre territoire. Il ne faut jamais l'oublier, il faut toujours avoir de la mémoire et rendre hommage à celles et ceux qui nous ont précédés.

M. LEJEUNE.- Absolument. On peut rappeler que Robert CATTEAU était le directeur du casino de Liévin.

M. LE MAIRE.- C'est vrai.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec la ZAC de la Tranchée de Calonne, Monsieur TEILLIEZ.

- **Liévin - ZAC Tranchée de Calonne - Dénomination**

M. TEILLIEZ.- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de dénommer la future résidence reprise sous teinte jaune au plan ci-joint avenue Simone Veil comme suit : résidence Denise Vernay.

Née Jacob le 21 juin 1924, Denise VERNAY est décédée le 4 mars 2013. C'était une résistante française. Arrêtée en 1944 pendant qu'elle transportait deux postes émetteurs et des finances pour le maquis des Glières, elle est torturée par la Gestapo puis déportée à Ravensbrück. Rescapée, elle témoigne de l'horreur des camps.

Monsieur le Maire invite ses collègues à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur TEILLIEZ.

Je rappelle que, sur cette ZAC de la Tranchée de Calonne, nous mettons toujours des noms de résistantes ou de déportées. C'est à votre initiative. Je rappelle que l'axe central porte le nom de Simone Veil. Nous n'aurons que des noms qui rappelleront ces heures terribles de l'humanité.

Pas de problèmes sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame DUTHOIT, pour la délibération suivante.

- **Liévin - Angle de la rue Faidherbe et place Gambetta - Dénomination**

Mme DUTHOIT.- Il y a lieu de dénommer la résidence de 27 logements située à Liévin à l'angle des rues Faidherbe et place Gambetta comme suit : résidence Terre Adélie.

C'est une région de l'Antarctique découverte en 1840 par Jules Dumont-d'Urville. Cette région fait 432 km².

Il y a lieu de délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- La démolition des vieux bâtiments qui étaient à cet endroit a eu lieu. J'y suis passé hier. Les travaux de construction de la nouvelle résidence devraient bientôt démarrer.

Je signale aux conseillers municipaux et adjoints qui ne seraient pas présents régulièrement dans cette institution qu'est le Conseil municipal et qui seraient fautifs qu'ils seront envoyés en Terre Adélie, pour les inciter à revenir chez nous.

(Rires)

Je ne pense pas que ce soit une terre très hospitalière.

Vous êtes volontaire en premier, Monsieur LAMIAUX ?

M. LAMIAUX.- Absolument pas. Je préfère les contrées ensoleillées.

Puisqu'on est dans les dénominations de nouvelles rues, le groupe que je représente avait suggéré dans Le Liévin l'appellation de la rue des Gilets jaunes, en mémoire de tous ces gens qui se sont donnés pour le pays, qui ont souffert.

M. LE MAIRE.- Je ne souhaite jamais donner aux dénominations de rue une connotation polémique. Là, on est forcément dans une connotation polémique. Je préfère éviter cela. Nous avons d'autres choses à faire que de nous battre ou de polémiquer sur un nom. C'est pourquoi je choisis toujours des noms qui font

souvent l'unanimité de par l'histoire ou parce que cela relève d'hommes et de femmes qui se sont engagés localement, qui ont mené un combat.

Là-dessus, Monsieur LAMIAUX, je pense que nous attendrons que la polémique retombe un peu, que le caractère un peu trop politique des choses retombe parce que je vois un peu ce que cela pourrait donner. Ce n'est pas le style de la maison. Il y a d'autres choses à faire que de se battre sur des choses comme cela.

M. LAMIAUX.- On est quand même dans un domaine de mémoire, en dehors de toute polémique.

M. LE MAIRE.- Si on commence à évoquer la mémoire sur cette question, je pense qu'on s'en va trop loin. C'est pourquoi je n'y donnerai pas suite.

Autant, sur la proposition de Monsieur TEILLIEZ, j'ai même dit que c'était presque fou de n'avoir pas songé avant à donner le nom de Simone Veil, cette dame remarquable ; mais là, Monsieur LAMIAUX, il n'y a pas le même consensus.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante, Monsieur MACQUART.

- **Liévin - 149 rue Thiers - Acquisition d'un immeuble à M. et Mme FLAMENT**

M. MACQUART.- En vue de la réalisation d'un programme de logements individuels et collectifs, un périmètre de veille foncière existe rue Thiers. À ce titre, la Commune s'est déjà portée acquéreur de plusieurs immeubles.

Monsieur et Madame FLAMENT, propriétaires du 149 rue Thiers, ont proposé la vente de leur logement libre d'occupation. Le service France Domaine a fixé la valeur vénale dudit bien au prix de 125 000 €, offre qui a été acceptée par les propriétaires.

Monsieur le Maire propose donc l'acquisition de ce logement au prix de 125 000 €, frais de notaire en sus à la charge de la Commune.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

C'est ce qui s'appelle du portage foncier sur un îlot qui deviendra opérationnel lorsqu'il sera pleinement maîtrisé. Ce bien-là est indispensable pour avoir la maîtrise totale de l'îlot dans son entier.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART, pour la délibération suivante, concernant 10 lots libres du lotissement de Monsieur STEMPNIAK. Je peux vous dire que, en ce moment, je signe les papiers, ils sont tous vendus. C'est impressionnant. Monsieur STEMPNIAK est un bon.

- **Liévin - Rue Emile Zola - 10 lots libres - Lotissement de la SARL Stempniak**

M. MACQUART.- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de dénommer la future résidence située à Liévin rue Emile Zola. Il est proposé « résidence Jean Huchez ».

Né le 6 février 1927 à Liévin, Jean HUCHEZ était un Liévinois très impliqué dans la vie de la commune et en particulier dans la vie associative de Calonne. Commerçant en chaussures, footballeur à l'Espérance, garde d'honneur de Lorette, membre actif du bureau du CCAS de Liévin, Jean HUCHEZ est décédé le 6 décembre 2017 à Liévin.

M. LE MAIRE.- Tout le monde connaissait Jean HUCHEZ, en particulier ceux du quartier de Calonne, ceux qui ont été pendant longtemps membres du conseil d'administration du CCAS, puisqu'il en a été longtemps membre – j'étais à l'époque très jeune. Jean HUCHEZ avait une qualité extraordinaire ; lorsque les réunions étaient terminées, il sortait son petit carnet où il était noté trois ou quatre mots et, à partir de ces trois ou quatre mots, il racontait des cafougnettes. Le problème est qu'on ne l'arrêtait plus.

(Rires)

C'était un personnage ô combien sympathique, méritant. Il avait un fils qui était handicapé et, avec sa femme, il s'en est occupé avec un courage qui force l'admiration de chacun. Jusque quasiment leur mort, ils l'ont porté, nettoyé, ils se sont occupés de leur fils d'une manière admirable. Lui et sa femme étaient des personnages tout à fait remarquables.

Sommes-nous d'accord sur cette proposition ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART, avenue Jean Jaurès.

- **Liévin - Avenue Jean Jaurès - 39 logements et 4 cellules commerciales**

M. MACQUART.- Logifim va procéder à la construction de trois immeubles d'habitation d'une totalité de 39 logements et quatre cellules commerciales avenue Jean Jaurès.

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de dénommer la résidence. Il propose « résidence du Musée ».

M. LE MAIRE.- Le musée du Louvre est à côté. On n'est pas allé chercher très loin.

Sommes-nous d'accord sur cette proposition ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART, pour la délibération suivante.

- **Liévin - Rues d'Ingres et Kuhlman - Vente de terrains par la Ville de Liévin à la société Tagerim**

M. MACQUART.- En vue de la réalisation d'un lotissement de 123 lots libres, il avait été décidé via trois délibérations antérieures de vendre un ensemble immobilier non bâti entre les rues Ingres et Kuhlman à la SARL Finapar. La transaction n'ayant pu aboutir, un accord a été trouvé avec la société Tagerim sur la base du prix de cession envisagé avec la SARL Finapar, soit 20 € HT le m².

Par courrier du 18 avril 2019, la Ville a sollicité l'estimation auprès du service local France Domaine. La vente porterait sur une contenance totale de 58 000 m², sous réserve d'arpentage.

Le service France Domaine n'ayant pas répondu dans un délai d'un mois, Monsieur le Maire suggère de mettre en application l'article du code général des collectivités qui stipule que l'avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité.

Le programme comprendrait un béguinage privé de 30 logements, 32 logements sociaux, 38 logements jumelés en accession sociale et environ 30 lots libres.

Une convention de reprise des voiries et réseaux en domaine public sera signée avant le dépôt du permis d'aménager.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Il s'agit donc de 130 logements, toujours avec cette diversité, du social, de l'accession, du lot libre, du béguinage privé, 130 logements dans un environnement que vous connaissez, celui du Val de Souchez qui

est tout à fait remarquable. Le projet présenté par cette société est très qualitatif. Les voiries en particulier seront très soignées.

Je signale également que la Ville de Liévin a mis en place des cahiers des charges vis-à-vis de ces opérateurs un peu plus poussés, plus restrictifs qu'ils ne l'étaient auparavant de manière à avoir une harmonie dans les matériaux, dans les couleurs et aussi pour avoir parfois une implantation de ces résidences qui soit faite de manière un peu plus rationnelle parce que, parfois, on voyait un peu de tout. Aujourd'hui, nous avons donc travaillé sur ces questions-là avec Tagerim, comme nous l'avons fait avec Territoires 62 dans le cadre des CPA dont ils sont porteurs. Nous aurons donc dans l'avenir des aménagements qui seront plus qualitatifs et plus harmonieux.

Pas d'observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Nous passons à l'aménagement du quartier Jaurès, Madame VANCAILLE.

- **Liévin - Aménagement du quartier Jean Jaurès et du parc linéaire - Objectifs et modalités de concertation**

Mme VANCAILLE.- La Ville de Liévin envisage la création et la réalisation d'une opération d'aménagement à vocation mixte et d'un parc linéaire avenue Jean Jaurès.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, il convient d'engager la concertation associant pendant l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et les personnes concernées.

Le périmètre prévisionnel de 7,5 hectares est situé majoritairement sur l'ancienne friche Jaurès. Il est encadré au sud par l'avenue Jean Jaurès desservie par le BHNS, par les rues du Dauphiné à l'est, du Docteur Piette à l'ouest et, au nord de la rue du Berry, par le centre de conservation du Louvre.

Le plan directeur Euralens Centralité initialement étudié en 2011 et 2016 parce le groupement de concepteurs Michel Desvigne et Atelier 2Portzamparc définissait une figure paysagère d'ensemble, l'« arc vert », qui structure le territoire de la centralité Lens-Liévin. Le site Jean Jaurès et le centre de conservation du Louvre au cœur de l'arc vert bénéficient d'une situation stratégique et réalisent un trait d'union entre les villes de Lens et de Liévin.

Ce périmètre est identifié dans le projet d'aménagement et de développement durable de notre plan local d'urbanisme et la révision générale lancée le 21 décembre 2017 intégrera ce projet.

Il est à noter enfin que le périmètre se situe en outre pour sa totalité à moins de 300 mètres du quartier prioritaire politique de la ville Blum-Salengro.

Des premières études ont mis en évidence l'opportunité d'un programme global comprenant 180 à 220 logements répondant aux différentes variétés de besoins locatifs identifiés dans le programme local de l'habitat, des commerces, des activités de service et la réhabilitation du groupe scolaire.

Il conviendra enfin que soient réalisés des espaces publics renouvelés incluant la requalification paysagère et technique des rues existantes, la création de placettes et voiries publiques nouvelles et paysagées intégrant voies ou pistes cyclables, des espaces de stationnement public, ainsi qu'un parvis intégrant la reconfiguration du groupe scolaire.

Au nord, une continuité paysagère doit être aménagée, permettre la poursuite du renouvellement urbain et du développement du quartier et constituer une réalisation ambitieuse de projets de territoire et d'agglomération à proximité du centre de conservation du Louvre et du musée du Louvre-Lens.

Après avoir détaillé le projet, nous passons aux objectifs et aux modalités.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- contribuer au renouvellement et au développement du quartier à proximité du centre de conservation du Louvre ;

- s'appuyer sur le bus à haut niveau de service, la qualité urbaine et paysagère du site pour créer une offre de logements nouvelle et accessible de grande qualité architecturale, énergétique et d'usage ;
- créer et requalifier des espaces publics dans une logique de qualité urbaine et paysagère, d'usages harmonieux, de mobilités efficaces, de convivialité de quartier ;
- inscrire le quartier en tant que lieu de vie autour de son groupe scolaire, des espaces publics paysagers et du parc linéaire ;
- poursuivre la création d'un linéaire actif le long de l'avenue Jean Jaurès associant commerces, services, artisanat.

Il est rappelé que les modalités de la concertation librement définies doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et avis et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. Dans le cadre de cette procédure, il convient d'engager la concertation associant, pendant toute la durée du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées sur la base des objectifs définis ci-avant.

Il est donc proposé que cette concertation, qui se déroulera sur une durée de 45 jours, s'établisse comme suit :

- Pour informer et consulter le public : mise à disposition du dossier présentant la situation et les objectifs au bureau 102 du centre administratif de Liévin aux heures habituelles d'ouverture au public ; mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations tout au long de la période de concertation ; création d'une page consacrée à l'opération sur le site internet de la Ville en donnant une adresse mail de contact sur laquelle sera disponible au téléchargement le dossier de concertation.
- Pour inviter le public à participer à l'élaboration du projet : organisation d'une réunion publique permettant le débat entre les représentants de la Ville et la Communauté d'agglomération, les habitants, les associations locales et toutes autres personnes concernées.

Les dates d'ouverture et de clôture de la concertation seront communiquées par voie de presse au moins sept jours à l'avance, ainsi que sur le site internet.

À l'issue de la concertation, il sera proposé au Conseil municipal d'en tirer le bilan.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver les objectifs poursuivis par ce projet, ainsi que les modalités.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE, pour cette longue explication sur un projet qui est important puisqu'il s'agit de 180 logements à terme.

J'ai d'ailleurs une bonne information à vous donner. La première phase de travaux est commencée avec Vilogia et plus exactement avec sa filiale Logifim. Au mois de septembre, avec le concours de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et dans le cadre prestigieux du pôle de conservation du Louvre – je suis d'ailleurs allé faire une visite de ce pôle de conservation du Louvre avec Monsieur le préfet du Pas-de-Calais, je peux vous dire qu'on a là un équipement à Liévin qui est non seulement utile pour les plus belles œuvres culturelles que l'on a ici en France et que le Louvre a stockées dans des conditions très difficiles, voire aventureuses dans les sous-sols parisiens, mais qui est un bâtiment vraiment extraordinaire –, nous allons lancer un appel à projets sur la poursuite de l'aménagement du quartier Jaurès, comme cela a été fait sur la ZAC Centralité de Lens. Nous avons d'ailleurs eu récemment les résultats de cet appel à projets et c'est un beau résultat. La même procédure va être suivie ici pour le secteur Jaurès. Ce secteur de Jaurès s'inscrit en plein dans la centralité lensoise-liévinoise ou liévinoise-lensoise, l'important est que c'est une centralité rassemblée. J'espère que, sur cet appel à projets, il y aura autant de participants qu'il y en a eu pour la ZAC Centralité de Lens. Cela s'était passé dans l'hôtel en face du Louvre. Pour nous, ce sera le pôle de conservation. J'espère surtout que, à la suite de cela, nous aurons des réponses aussi qualitatives que celles que l'on peut avoir sur la ZAC Centralité de Lens.

Je remercie les services en particulier et je remercie la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin d'avoir compris qu'il y avait sur ce secteur-là un enjeu de centralité important.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons aux sapeurs-pompiers, Monsieur GRABARZ.

- **Liévin - Place Mendès France - Chevalement du puits 1 bis - Convention de mise à disposition par la Commune**

M. GRABARZ.- Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit de délibérer sur une convention de mise à disposition à titre gracieux du chevalement du puits 1 bis au profit du SDIS. Ce chevalement est situé place Mendès France.

Pourquoi cette convention de mise à disposition ? Simplement et exclusivement à des fins d'entraînement et de formation de nos sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, auxquels nous ne rendons pas assez hommage pour le courage et la dangerosité de leur investissement. En effet, si nous rendons hommage aux policiers qui font leur travail et qui sont rémunérés pour le faire, nous devons aussi rendre hommage aux sapeurs-pompiers qui font un travail très dangereux et qui ont montré récemment que, au péril de leur vie, ils peuvent être amenés à se sacrifier pour le bien public.

Notons que le SDIS souhaite simplement actualiser la convention qu'il avait depuis 2002 sur l'usage de ce chevalement. Si vous en êtes tous d'accord, chers collègues, l'occupation serait consentie pour un an renouvelable par tacite reconduction dans les limites de trois ans, avec prise d'effet à la signature de la mise à disposition.

Vous avez eu cette convention dans les annexes du document.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, mais, Monsieur GRABARZ, les sapeurs-pompiers de Liévin sont ici chez eux. Nous avons un partenariat extrêmement important avec eux lorsqu'ils ont besoin de faire des exercices. C'est d'ailleurs toujours une collaboration gagnant-gagnant.

Je vous donne un exemple. Ils ont régulièrement des exercices à faire avec leurs lances, etc. Nous avons utilisé cela pour vérifier la Halle couverte de Liévin. Il se trouvait qu'il y avait régulièrement des fuites à la toiture. Au cours d'un exercice, on leur a proposé, plutôt que d'aller arroser je ne sais quoi, de venir à la Halle couverte. Ils ont arrosé la toiture, cela nous a permis de pouvoir identifier les fuites et de pouvoir procéder ensuite aux réparations.

Nous travaillons main dans la main avec eux. Ils utilisent régulièrement aussi nos équipements sportifs, Nauticaa, etc. Nous sommes très reconnaissants vis-à-vis de cette corporation, des professionnels comme des volontaires.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GRABARZ pour la délibération suivante.

- **Liévin - Rues de la Champagne, d'Alsace, Georges Brassens, Vincent Scotto, Michel Berger, Giffard, Désiré Gernez, Gramme et Alfred Sisley - Mise en vente par l'OPH Pas-de-Calais Habitat**
- **Liévin - 13 rue Clovis, 17 rue des Pyramides, 35 rue Uriane Sorriaux, 15 et 28 rue Molière - Mises en vente par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa**

M. GRABARZ.- Ce sont deux délibérations qu'il est aisé de regrouper.

Il s'agit en effet de confirmer la mise en vente de logements : d'une part, celle de 51 logements par l'Office public habitat de Pas-de-Calais Habitat et, d'autre part, celle de 5 logements par la SA HLM Maisons & Cités Soginorpa.

S'agissant des 51 habitations de Pas-de-Calais Habitat, vous en avez la liste. Il y a 13 logements rue de la Champagne à Saint-Albert, deux rue d'Alsace, trois sur Georges Brassens, etc.

En ce qui concerne les cinq logements de Maisons & Cités : rue de Clovis, rue des Pyramides, rue Uriane Sorriaux et rue Molière.

Précisons que notre commune est consultée pour ces ventes en tant que commune d'implantation des logements. Je crois c'est une obligation d'État.

M. LE MAIRE.- C'est une obligation, mais, si une commune dit non, c'est ensuite la Direction départementale des territoires et de la mer qui tranche et qui donne bien souvent raison au bailleur.

Cela nécessite d'ailleurs de plutôt travailler en amont avec les bailleurs et c'est ce qui est fait aujourd'hui en particulier avec Maisons & Cités qui voulait nous imposer une convention d'utilité sociale sur laquelle il y avait je ne sais combien de logements identifiés. Nous leur avons dit de prendre un peu de temps et de travailler en étroite concertation avec les communes et cela a été accepté.

M. GRABARZ.- Si j'ai bien compris, les bailleurs préfèrent vendre pour que les gens entretiennent le logement.

M. LE MAIRE.- Non.

M. GRABARZ.- J'ai lu un article qui tendait à accréditer cette thèse.

M. LE MAIRE.- Il y a toujours eu des ventes de logements sociaux. C'est une politique salubre parce que certains locataires souhaitent à un moment se porter acquéreurs d'un logement. C'est donc une politique sociale d'un bailleur qui peut être poursuivie.

Deuxièmement, la vente de logements apporte des fonds propres, fonds propres qui sont nécessaires ensuite pour les investissements, c'est-à-dire la construction de nouveaux logements. Le gros problème aujourd'hui est que, en raison de la loi qui a été mise en place par le gouvernement Macron sur les bailleurs sociaux et en particulier la baisse de l'APL que les bailleurs doivent compenser, qui coûte 14 M€ par an pour Maisons & Cités et 10 M€ Pas-de-Calais Habitat, pour qu'ils puissent continuer à avoir des opérations de construction – et vous avez pu observer qu'il y en a moins qu'auparavant –, il faut vendre davantage. C'est pourquoi vous voyez un peu plus de logements sociaux vendus parce que cela permet d'apporter des fonds propres nécessaires à ces opérations d'investissement.

Cela dit, les maires en question, les maires du bassin minier mais également les maires de France disent aussi qu'on ne peut pas tout vendre comme cela à la pièce. Il faut qu'il y ait une stratégie dans la mise en vente de ces logements. Si un logement est vendu au milieu d'une cité minière et qu'il prend l'idée à celui qui a acheté le logement de peindre son logement en rouge, en jaune ou en bleu, vous imaginez ce que cela peut donner.

Il y a donc une stratégie à avoir dans la vente des logements. C'est pourquoi nous demandons aux bailleurs sociaux que, dans le cadre des conventions d'utilité sociale, un travail partenarial de concertation soit mené par le bailleur, dont on comprend la nécessité de procéder à des ventes, mais aussi avec les communes parce que nous connaissons bien nos cités, nous connaissons notre territoire et nous pouvons dire là où on peut procéder à une vente et là où il ne faut pas le faire.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur MACQUART.

M. MACQUART.- Avant, il y avait un quota de ventes autorisé dans les cités.

M. LE MAIRE.- Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, comme je l'ai déjà dit, dans ce domaine, il faut que l'on soit très vigilant. En effet, cela pose ensuite de très gros problèmes lorsqu'il y a dans une rue des maisons avec des propriétaires et des maisons en location. S'il y a des travaux à faire par la Ville, qui paye ? C'est un peu le problème des logements à la découpe. Je pense donc qu'il faut effectivement faire preuve de beaucoup de vigilance dans ce domaine.

M. LE MAIRE.- Nous en avons fait preuve. Effectivement, Maisons & Cités voulait nous faire signer ces CUS avant les vacances et nous avons reporté tout cela à plusieurs mois de manière à engager ce travail. Vous avez raison, c'est la vente à la découpe.

Vous allez d'ailleurs le voir sur un dossier qui va passer en délibération tout à l'heure, le dossier de l'ERBM de la cité des Genettes où des logements ont été vendus. Un logement est vendu et le logement à côté n'est pas vendu. De ce fait, on ne peut pas engager la réhabilitation de ces deux logements. Comme l'un est vendu, il est propriété de quelqu'un, les crédits publics ne peuvent pas être utilisés pour la rénovation. Cela veut dire que, pour celui qui est à côté qui est pourtant locataire, il n'y aura pas de rénovation ERBM.

C'est pourquoi il faut être très vigilant sur ces questions et nous ne l'avons pas été suffisamment dans le passé.

Sommes-nous d'accord sur ces deux délibérations ?

(Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ, pour la délibération suivante.

- **Liévin - Résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune de lots à bâtir**

M. LARDEZ.- A ce jour, quatre nouvelles réservations ont été adressées à Monsieur le Maire pour la résidence du Grand Siècle. Vous avez sous les yeux pour ces lots le numéro, la superficie, la référence cadastrale, l'identité et l'adresse des acquéreurs, ainsi que le prix de vente.

M. LE MAIRE.- Sur 104 logements, 98 sont vendus, il en reste 6. Mesdames, Messieurs, si vous voulez devenir propriétaire à Liévin, dépêchez-vous car, bientôt, les lots vont être rares. Ceci dit, rassurez-vous, en même temps, vous l'avez vu au travers des délibérations, d'autres zones d'aménagement sont en cours. Vous aurez donc l'occasion de repostuler pour venir vous installer à Liévin et nous serons très heureux de vous accueillir.

N'est-ce pas, Messieurs les journalistes qui sont jeunes, qui ont peut-être envie d'avoir leur propre maison. N'hésitez pas.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK.

- **Liévin - Rue Champlain - Cession par la Commune à Messieurs Moulay Ali EL ALAOUI et Mohamed EL YOUSOUFI**

M. MICHALAK.- Par délibération en date du 5 avril 2019, il a été acté la cession de parcelles situées rue Champlain au profit de Messieurs Moulay Ali EL ALAOUI et Mohamed EL YOUSOUFI en vue de la construction de deux habitations.

Messieurs EL ALAOUI et EL YOUSOUFI ont créé une SCI afin d'acquérir les terrains pour la réalisation de leur projet. Le service de France Domaine a fixé la valeur vénale des terrains au prix de 85 000 €, TVA en sus.

Monsieur le Maire propose donc la cession à la SCI pour une superficie de 2 554 m² conformément à l'estimation du service France Domaine. Les frais seront à la charge de la SCI.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MICHALAK.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK.

- **Blendecques - Lieudit « Château de l'Hermitage » - Versement de l'indemnité d'assurance suite au sinistre intervenu le 20 janvier 2019**

M. WITCZAK.- En séance du 19 décembre 2018, le Conseil municipal a décidé la cession d'un ensemble immobilier bâti et non bâti à Blendecques - Lieudit « Château de l'Hermitage » au profit de Monsieur et Madame GUYOT moyennant le prix de 457 000 €. Suite à un incendie survenu le 20 janvier 2019, le château faisant partie de la vente a été partiellement détruit. Pour autant, Monsieur et Madame GUYOT souhaitent finaliser leur acquisition.

Il faut préciser que le groupe Allianz, assureur de l'ouvrage, propose à la Commune, propriétaire au jour du sinistre, une indemnité de 400 000 €, somme à laquelle il y a lieu de déduire les mesures conservatoires et les honoraires d'expert d'un montant de 31 400 €, soit une indemnité nette de 368 600 €.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée d'accepter l'indemnité fixée à 368 600 € et d'autoriser l'assurance Allianz à verser l'intégralité de cette indemnité à Monsieur et Madame GUYOT, futurs propriétaires du château et ce, afin de réaliser les travaux de rénovation dudit ouvrage.

Pour ce faire, un protocole sera régularisé entre les quatre parties, à savoir la société Allianz, l'EPDEF, la Commune de Liévin et Monsieur et Madame GUYOT, stipulant que cette indemnité devra être consacrée à la rénovation de l'ouvrage dans le délai de trois ans à compter de la date de l'acte de vente au profit de Monsieur et Madame GUYOT, faute de quoi cette indemnité serait restituée à la Ville, étant entendu que le versement de ladite indemnité ne pourra intervenir préalablement à la signature de l'acte de vente par la Ville à Monsieur et Madame GUYOT.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur WITCZAK.

Monsieur GUYOT a vraiment envie d'habiter à cet endroit. Je peux vous dire que, en fonction de ce qu'il reste du château, il est vraiment tombé amoureux du lieu.

Pour nous, cela ne change rien. Ce qui a été vendu à 457 000 € sera vendu 457 000 € et, bien évidemment, il vous est proposé de lui verser directement l'indemnisation de l'assurance qui devait nous être versée puisque Monsieur GUYOT nous fera un chèque de 457 000 €.

Il est tombé amoureux de l'endroit. C'est vrai que c'est joli, mais il va falloir qu'il remonte ses manches. Ce château était déjà bien abîmé, mais il n'en reste plus grand-chose. S'il veut le réhabiliter, cela va lui prendre du temps.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

VII. STRATÉGIE URBAINE ET GRANDS PROJETS

- **Contractualisation Conseil départemental / Ville de Liévin - Signature du « livret communal »**

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Département du Pas-de-Calais territorialise son action. Il est donc proposé de vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer le livret communal de contractualisation avec le Conseil départemental qui fixe la liste des projets que le Conseil départemental s'engage à soutenir :

- l'aménagement des espaces et équipements publics des cités minières retenues dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier, notamment la première, la cité des Genettes ;

- l'aménagement des espaces et équipements publics dans le cadre de la nouvelle politique de la Ville et en particulier la restructuration de l'école Berteloot et la création d'un city-stade ;
- l'accompagnement de la commune dans le cadre du programme Action cœur de ville ;
- l'aménagement de la route départementale 58 ;
- le projet d'extension de Nauticaa, en lien avec le plan piscines communautaires ;
- la réalisation d'une étude de mobilité favorisant la sécurisation des accès pour les collégiens de Descartes-Montaigne et le développement des modes doux ;
- le projet de construction d'une nouvelle crèche de 90 places aux Marichelles ;
- la mobilisation du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement dans le cadre des études préalables à la requalification des entrées de villes de la commune desservies par une route départementale.

Deux exemples : une participation à hauteur de 144 000 € pour la crèche et une participation à hauteur de 100 % pour l'étude de mobilité que je viens d'évoquer, soit 40 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Il faut surtout retenir que le Département, qui contractualisait auparavant exclusivement avec les communautés d'agglomération et les communautés de communes, a repris le chemin de la contractualisation avec les communes. Il peut y avoir des projets communaux qui rentrent dans les objectifs du Département, mais qui ne sont pas des projets d'intérêt communautaire. Il a également repris le chemin de la contractualisation avec certaines grandes associations. Je salue le travail du Président Jean-Claude LEROY et la prise d'initiative qui a été la sienne de revenir au plus près du local. Parfois, sur les intercommunalités, on peut être un peu éloigné des intérêts qui sont ceux des communes et des associations. En tout cas, sur les associations, c'est nouveau et je trouve cela particulièrement salubre.

Le Président LEROY viendra à Liévin vraisemblablement à la rentrée de septembre pour signer cette contractualisation.

Sommes-nous d'accord sur cette contractualisation ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, vous allez nous parler de la cité des Genettes.

- **Cité des Genettes - Convention de financement entre la CALL et la Ville de Liévin pour la mise en œuvre d'une étude urbaine intégrée au titre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM)**

M. DARRAS.- Vous avez souhaité, Monsieur le Maire, que la Ville accompagne le projet de réhabilitation des 62 logements de la cité des Genettes, réhabilitation portée par le bailleur SIA et qui est la première d'une longue série au titre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier. Notre intervention porterait sur la voirie et les espaces publics.

Il est donc proposé d'engager une étude urbaine intégrée pour définir le projet d'aménagement de ce secteur et le mettre en œuvre et la signature d'une convention de financement entre la CALL et les villes concernées (Lens, Liévin, Harnes, Sallaumines, Sains-en-Gohelle et Méricourt) afin de pouvoir bénéficier d'un financement de la CALL à hauteur de 50 000 € et de 50 % maximal du coût estimatif de l'étude.

Pour votre information, la SIA va engager les premiers travaux en fin d'année et va opérer par opérations tiroirs, les travaux se déroulant en site occupé. Pour la ville, les interventions porteront essentiellement sur la réfection des chaussées, avec intégration de la question des modes doux, la rénovation des trottoirs, l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux aériens, l'aménagement paysager de certains espaces et le traitement de la limite entre les espaces privés et les espaces publics.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Concernant la cité des Genettes, les travaux devraient démarrer au mois de septembre. La SIA est confrontée à quelque chose de particulier, mais qui nous apporte un peu de satisfaction, puisque, préalablement au grand chantier de rénovation de la cité, il faut leur trouver 10 ou 12 logements qui vont servir de logements tampons. En effet, la rénovation d'un logement va prendre six à huit semaines et, pendant ce temps, il va falloir mettre les gens dans un autre logement. Pour cela, il faut d'abord les réhabiliter. Or, ils ont du mal à les trouver parce que les gens ne veulent pas quitter cette cité des Genettes. Ils sont très attachés à leur cadre de vie et à leur cité. Ils vont y arriver, mais ils ont des difficultés.

Deuxième point, la Ville va accompagner cet effort de transformation de la cité des Genettes et de rénovation thermique des logements par l'aménagement de ses espaces publics. Il y en a, si j'ai bon souvenir, pour 3 ou 4 M€, peut-être davantage en fonction de la qualité que l'on va y mettre.

Ce qui me fait peur sur le plan budgétaire – mais on va se creuser les méninges pour réussir également ce challenge-là –, c'est que, dans l'avenir jusqu'en 2028, presque la moitié du parc Maisons & Cités va bénéficier de ces travaux de rénovation thermique. Or, je l'ai toujours dit, il faut à tout prix que, au-delà des travaux sur le bâti, sur la maison, on travaille aussi sur les espaces publics. Si on ne fait que le bâti, l'image des cités minières ne risque pas de changer. Cela va faire un certain nombre de cités ; j'espère qu'on n'en aura pas toujours pour 3 M€, 4 M€ ou 5 M€ par cité parce que, sur le plan budgétaire, il va vraiment falloir faire beaucoup d'efforts et donner une priorité certaine à ces questions-là.

C'est donc le challenge qui va être devant nous dans les années qui viennent, mais cela en vaut le coup car, à l'issue de ces travaux sur la cité des Genettes, la cité va être totalement transformée. Le bâti va être très joli, mais des cités sans fil, tout enterré, avec des espaces publics de qualité, des trottoirs et des routes refaites, cela va donner une autre image de notre territoire.

Sommes-nous d'accord sur cette cité des Genettes ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Bon courage à la SIA.

Monsieur DARRAS, pour le projet Vent de Bise. On n'a pas que des petits projets. Quand on fait l'inventaire de tout cela au travers de ce Conseil municipal, c'est assez impressionnant.

- **Nouveau programme de renouvellement urbain - Projet Vent de Bise - Jean Lebas - Dossier d'intention de démolir (DID) pour la résidence Jean Lebas et les résidences du sud du Vent de Bise - Avis de la Commune**

M. DARRAS.- L'ANRU, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, a validé la démolition de 402 logements au total sur le secteur Vent de Bise - Jean Lebas, avec un financement de 12 M€ au titre du nouveau projet et renouvellement urbain.

La première phase qui portait sur les résidences Tivano, Pampero et Sirocco au cœur du Vent de Bise est en cours de finalisation et la démolition commencera en fin d'année. Pour votre information, 11 logements étaient vacants. Nous avons enregistré 17 départs volontaires et 55 ménages ont été relogés par l'Atelier de peuplement qui se réunit régulièrement, 18 dans le collectif, 37 dans l'individuel, 50 chez Pas-de-Calais Habitat, 3 chez Maisons & Cités, 2 chez SIA, 53 à Liévin, 1 à Lens et 1 à Angres.

La deuxième phase porte sur la résidence Jean Lebas et 108 logements. Les phases suivantes traiteront le reste du secteur du Vent de Bise, la partie sud – pour ceux qui connaissent le quartier.

Afin de permettre le démarrage des relogements et la démolition, Pas-de-Calais Habitat a besoin de la validation de notre Conseil municipal pour lancer la démarche de cette deuxième phase. Le bailleur commencera les relogements de la résidence Jean Lebas dès la rentrée de cette année.

M. LE MAIRE.- J'ai d'ailleurs tenu une réunion publique avec les locataires de la résidence Jean Lebas pour les informer du démarrage de cette opération sur Jean Lebas. On a effectivement commencé sur le haut du Vent de Bise, c'est aujourd'hui réglé et les travaux de démolition devraient intervenir en fin ou en début d'année prochaine.

Là, on démarre Jean Lebas où c'est quasiment le même nombre de logements. Cela a pris un an et demi sur le Vent de Bise ; on peut penser que, sur Jean Lebas, cela prendra aussi un an et demi. J'ai rappelé à l'ensemble des locataires que tout cela se fera avec un accompagnement du bailleur et un accompagnement des services de la Ville de Liévin, que l'on ne brusquait pas les choses. En termes de relogement, cela doit se faire dans la dentelle, c'est-à-dire que l'on n'oblige rien, tout doit se faire avec l'accord des locataires pour leur relogement et avec le soutien du bailleur sur la prise en charge de toute une série de choses puisque ce n'est pas eux qui ont demandé à déménager, mais c'est le bailleur et la puissance publique qui le demandent au titre d'une opération d'aménagement qui me semble nécessaire. Tous les locataires en ont d'ailleurs convenu car il faut voir aujourd'hui dans quelles conditions ils peuvent être logés à Jean Lebas ; chacun a donc reconnu qu'il était nécessaire de démolir ces barres. Je n'en ai pas entendu un me dire « j'aimerais rester là où je suis ». Au contraire, on a entendu beaucoup de gens dire : « J'ai fait une demande de logement, mais je ne l'ai pas encore eu ». Grâce à cette opération, ils deviendront prioritaires pour obtenir un relogement.

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons à l'énergie, Monsieur Mouloud AMOUZ.

VIII. ÉNERGIE

- Aides aux particuliers - Dossier M. PETIT et Mme QUIQUET

M. AMOUZ.- Par délibération, la Ville s'est engagée pour le développement des énergies renouvelables chez les particuliers en instaurant un dispositif d'aide de 1 500 € par délibération du 30 mars 2012.

Monsieur PETIT et Madame QUIQUET ont fait installer un système de production photovoltaïque d'une puissance de 2 400 Watt pour leur maison. Ils sollicitent donc une prime de 1 500 €. Après examen de leur dossier, celui-ci remplit toutes les conditions nécessaires au versement de la prime. Nous sommes invités à délibérer sur la question

M. LE MAIRE.- C'est la 59^e demande depuis que nous avons mis en place ce dispositif qui est amené à évoluer. Aujourd'hui, une réflexion est en cours pour actualiser ce dispositif et surtout l'accentuer.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON pour la délibération suivante.

- Prise en charge de la police d'abonnement au réseau de chaleur du site Chalet Brand

M. GOGUILLON.- Dans le cadre des travaux de rénovation du chalet Brand, celui-ci a été raccordé au réseau de chaleur de la ville. Le chauffage est à présent assuré par une sous-station spécifique du réseau de chaleur et la Ville doit prendre en charge la consommation correspondante.

Une police d'abonnement pour une puissance de 415 kW est donc proposée pour signature. Dès lors, la Ville réglera directement à Dalkia les consommations et abonnements pour le chauffage de ce site.

Le Conseil est appelé à délibérer.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame OUBALAÏD n'étant pas, Monsieur AMOUZ va nous présenter la délibération suivante.

- **Adhésion à éco-organisme Citéo - Déclaration des émissions de papiers**

M. AMOUZ.- Il s'agit d'adhérer à l'éco-organisme Citéo. On a tout le détail concernant les objectifs de cette entreprise qui est née du rapprochement d'Eco-emballages et d'Eco-folio.

Une présentation a été faite au sein de la CALL en septembre 2018. Ses objectifs sont d'optimiser l'organisation de la collecte et de développer une collecte de proximité accessible, visible et économe.

Concrètement, pour la ville, les quantités de papier émises à prendre en compte sont tous les outils de communication écrite, les documents pré-imprimés.

Seuls les professionnels émettant moins de 5 tonnes par an sont exonérés. En 2018, la Ville a émis 30 tonnes, elle est au-dessus de ce seuil, elle doit donc adhérer à cela pour s'acquitter de la redevance en conséquence. La redevance est calculée selon le tonnage déclaré. En 2018, la contribution était fixée à 67 € par tonne.

Monsieur le Maire propose l'adhésion au prestataire de référence et invite ses collègues à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur AMOUZ.

30 tonnes... Je pense que cela a fait frémir tout le monde. Et pourtant, on dématérialise de plus en plus, notamment pour le Conseil municipal, pour tout ce qui est circuit financier où on a dématérialisé les choses grâce à une convention avec la direction départementale des finances publiques, mais cela fait encore 30 tonnes.

Monsieur LARDEZ le sait très bien, il y a un domaine où on est très consommateur de papier, c'est pour tout ce qui est lié aux actes notariés. Je ne vous raconte pas le nombre de documents que l'on peut signer, toutes les conventions que l'on peut signer avec untel ou untel.

Cela veut dire qu'il faut effectivement que, à l'échelle du pays tout entier, on continue de dématérialiser au maximum pour éviter cette consommation effrénée. 30 tonnes, il y a de quoi faire frémir, mais les aspects réglementaires nous obligent souvent à avoir encore usage du papier.

Monsieur LARDEZ, j'ai une bonne nouvelle. Il semblerait que, en matière d'actes notariés, on évolue petit à petit. Cela existe déjà et notre agence est en train de s'y mettre, on va dématérialiser également. Cela vous fera gagner du temps, vous n'aurez qu'un petit clic à faire. C'est assez compliqué, mais ils sont en train de prendre ce chemin-là.

Sommes-nous d'accord sur cette adhésion ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur AMOUZ, adhère-t-on également à Canopée Reforestation ?

IX. ADHÉSION

- **Adhésion à l'association Canopée Reforestation**

M. AMOUZ.- Il s'agit d'une nouvelle adhésion de la Ville de Liévin à l'association Canopée Reforestation. On retrouve les différentes actions de cette association en annexe.

Je souhaite juste souligner que cette association est née en 2009 afin de préserver la biodiversité du territoire. Elle a des actions à volonté environnementale et sociale. Elle pourrait intervenir dans des opérations de plantations gratuites, mais aussi à travers des actions scolaires participatives et autres dans le prolongement de ce que la Ville de Liévin peut mener aujourd'hui avec « Villes et villages fleuris » ou encore le nettoyage du printemps qui sensibilise la population à la participation des habitants dans des

actions locales, mais aussi tout simplement, comme la Ville peut le faire régulièrement, soutenir des projets ou des initiatives et cela pour une adhésion annuelle de 100 €.

Monsieur le Maire propose l'adhésion à cette association.

M. LE MAIRE.- Je vous signale d'ailleurs que, au mois de novembre, à la Sainte Catherine puisque, à la Sainte Catherine, tout prend racine, nous mènerons une opération avec les enfants de Liévin. Nous avons identifié un lieu sur le nord de Liévin le long du CD 58, une propriété communale sur laquelle il ne peut pas y avoir un quelconque projet, et nous allons planter des centaines et des centaines d'arbres. Il en est prévu 300 cette année. Chaque année, avec les enfants, nous planterons 300 arbres sur cette parcelle pour y constituer un nouveau poumon vert au nord de Liévin.

Je dois dire que, sur le nord de Liévin, c'est plutôt bienvenu parce qu'il manque un peu d'espaces verts. Autant le sud est particulièrement bien pourvu, autant le nord l'est un peu moins. Nous allons donc créer ce nouveau poumon vert avec l'aide de cette association et avec les enfants.

Sommes-nous d'accord là-dessus ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ, nous passons au monde scolaire.

X. SCOLAIRE

- Petits-déjeuners à l'école

M. LARDEZ.- Le ministère de l'Education nationale souhaite promouvoir de bonnes habitudes alimentaires avec la prise d'un petit-déjeuner. L'objectif est d'apporter aux élèves une éducation à l'alimentation et de permettre de développer un projet pédagogique et éducatif.

Sur proposition de l'Education nationale, des petits-déjeuners seront servis aux élèves de toutes les écoles à raison d'une fois par semaine. Une convention de mise en œuvre du dispositif « petits-déjeuners » doit être signée afin d'acter le fonctionnement entre les deux parties.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ?

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, je pense que ce dispositif « petits-déjeuners » est, comme beaucoup de décisions gouvernementales, une idée ancienne remise au goût du jour. Souvenez-vous des briquettes de lait.

Il est difficile de s'opposer à un geste envers les enfants défavorisés, mais il est difficile aussi d'admettre une prise en charge des frais occasionnés pour un dispositif discutable. Bien sûr, nous ne pouvons pas refuser ce dispositif qui concerne tous les enfants et pas seulement les défavorisés. En effet, dans les zones REP, il n'y a pas que des familles en difficulté.

Je considère cette délibération comme une délibération de principe mais, en ce qui concerne la convention que j'ai lue, elle est à modifier à mon avis pour que l'on soit plus exigeant. En effet, c'est une convention « bateau », rien n'est précisé. Il est simplement précisé par exemple que les personnels communaux auront en charge l'acheminement et l'entreposage des denrées alimentaires – cela va peut-être poser des problèmes de frigidaire, etc. – et que le petit-déjeuner aux enfants sera assuré par du personnel – là aussi, tout cela n'est pas défini. Il est dit qu'un forfait par élève sera accordé, mais on ne connaît pas le forfait. Ensuite, on dit aussi qu'une décision de subvention à la commune fixera la contribution du ministère ; je serais bien content de connaître la subvention accordée par le ministère. Dans le préambule, on fait état des 26 départements pionniers ; personnellement, à Liévin, je n'en ai rien à faire en ce qui concerne les départements pionniers.

Il serait donc bien de reprendre dans le préambule ce que Michel vient de lire de la délibération, c'est beaucoup plus adapté à Liévin, et ensuite de vérifier que cette convention ne porte pas préjudice à la ville de Liévin.

C'est une décision ministérielle. Eh bien, que le ministère prenne en charge totalement cette idée.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, je partage l'avis d'Yvan LEJEUNE. On a un gouvernement qui a de très bonnes idées, très sociales. Evidemment, qui peut être contre donner un petit-déjeuner à tous les enfants dans les écoles ? Par contre, c'est devenu une coutume avec les gouvernements qui se succèdent de tout faire prendre en charge par les collectivités locales.

Evidemment, nous allons voter cette disposition, mais il faut aussi que l'on alerte un peu les parents d'élèves en disant que c'est la Commune qui va payer.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres expressions ?

Effectivement, cela nous a été proposé par l'Education nationale, par l'inspectrice qui a été chargée localement de présenter cela.

Je vous donne les orientations qui sont les miennes. S'il s'agit de faire de cette opération « petits-déjeuners à l'école » un gadget politique, vous imaginez bien que je ne souhaite pas que la population liévine et a fortiori les petits Liévinos servent d'expérimentation pour certains qui y voient d'autres intérêts, mais on peut toujours essayer de se dire que ce n'est peut-être pas l'objectif affiché et que, derrière cette initiative d'un petit-déjeuner à l'école, il y a, comme cela a été précisé, une dimension pédagogique. C'est vrai qu'il y a une dimension sur la nutrition qui peut être enseignée à travers la mise en place de ce petit-déjeuner à l'école.

Comme vous le dites fort justement, on ne peut pas refuser cela. Vous imaginez les réactions qu'il pourrait y avoir et, si nous réagissions ainsi, l'objectif serait d'ailleurs atteint par celles et ceux qui l'ont proposé.

Je vous propose donc que nous prenions le temps d'avoir les assurances nécessaires de la part de l'État sur l'aspect pédagogique. Pour moi, c'est très important ; quand on est à l'école, la pédagogie est fondamentale. Il faut donc avoir des assurances sur cet aspect pédagogique, que ce ne soit pas simplement un petit-déjeuner que l'on donne sans qu'il y ait derrière une forme d'éducation à la nutrition.

M. LEJEUNE.- C'est bien détaillé cycle par cycle.

M. LE MAIRE.- Je vais m'en assurer.

Deuxièmement, il faut que la compensation de 1 € par petit-déjeuner qui est prévue nous soit assurée. Aujourd'hui, ce n'est pas écrit, même si, dans des villes qui l'ont déjà mis en place – je pense à Arras –, cela est respecté aujourd'hui. Pour autant, il faut nous en assurer.

Troisièmement, cela se fera dans le cadre strictement scolaire et pas hors temps scolaire. Il faut que ce soit fait avec le personnel enseignant ; je rappelle la notion de pédagogie et il n'y a que les enseignants qui relèvent de la pédagogie. Si le personnel qui est en place dans les écoles est disponible et s'il doit aider l'enseignant pour donner le petit-déjeuner, cela ne me pose pas de problème. Qu'il fasse cela ou autre chose, il sera affecté à une tâche ; mais il n'y aura pas de personnel supplémentaire mis à disposition par la Ville de Liévin pour servir ces petits-déjeuners.

Quatrièmement, je vous propose de mettre cela en place au 1^{er} janvier pour vérifier ces aspects-là, mais aussi pour mettre en place une procédure de marché public. Nous allons, comme cela a été fait à Arras, lancer un marché public pour que ce soit une société qui assure la livraison de ces petits-déjeuners.

Dans ces petits-déjeuners, il y aura un laitage, un produit céréalier et un fruit – j'y tiens beaucoup. Le produit céréalier sera aussi une tartine avec du beurre et de la confiture, quelque chose de tout à fait traditionnel.

Nous allons donc lancer un marché public – et, pour cela, il nous faut du temps – de manière à ce que tout cela soit assuré par une société qui sait faire cela et, pour nous, ce sera une opération blanche. Sinon, si jamais un produit laitier était périmé, c'est la collectivité qui serait mise à l'index. Cela veut dire qu'il faudrait peut-être aussi des frigos dans chaque école, des camions supplémentaires pour livrer ces petits-déjeuners.

De plus, vu l'instabilité des décisions, des réformes qui sont prises dans l'Education nationale, comme la semaine des quatre jours –, on peut penser que ce petit-déjeuner pourrait être mis en œuvre pendant un ou deux ans et, après, que l'on passe à autre chose. Dans ce cas, tout ce qui aura été acheté aura été acheté.

C'est pourquoi je vous propose cette procédure qui nous préserve de tout cela.

Je vous propose également que ces petits-déjeuners ne soient pas mis en place simplement dans les écoles en REP, mais dans toutes les écoles de Liévin, parce que je ne fais pas de différence entre les enfants de Liévin. Il n'y a pas plus de difficultés ici ou là. Tous les enfants de Liévin doivent être traités de la même manière. Ce dispositif du petit-déjeuner s'appliquera donc à toutes les écoles de Liévin.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, je ferai encore une remarque. Il y a un dispositif concernant l'éducation des enfants, c'est sûr, c'est même très détaillé ; mais on oublie les parents. En effet, un enfant rentrera chez lui et il sera bien obligé d'exécuter ce que voudront les parents, des parents qui prennent parfois cela à la légère.

M. LE MAIRE.- Il y aura aussi à concerter les parents pleinement sur ce dispositif. Imaginez que, le jour où il y a le petit-déjeuner à l'école, un gamin prend également son petit-déjeuner chez lui ; sur le plan de la nutrition et de l'éducation à l'alimentation, je ne suis pas sûr que ce soit bon. Il y a donc quand même toute une série de choses à vérifier.

Je ne suis pas pour le grand n'importe quoi, surtout quand on s'adresse à des enfants. Il faut toujours prendre le temps de la réflexion et regarder les choses avec attention et avec vigilance. Je trouve que, de ce côté-là, parfois, pour faire une opération politicienne, on oublie ces aspects. C'est proprement scandaleux.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ, parlez-nous des ouvertures et des fermetures de postes.

- **Ouvertures de postes rentrée 2019**

- **Fermetures de postes rentrée 2019**

M. LARDEZ.- Il y a huit ouvertures de poste au titre dispositif des classes allégées en REP :

- Jean Macé : 1 poste
- Léo Lagrange, école élémentaire : 1 poste
- Condorcet Plairial-Floréal : 2 postes
- Brossolette : 2 postes
- Adrienne Berteloot, école primaire : 1 poste
- Marie Liétard : 1 poste.

Il y a également une ouverture de deux postes en REP au titre de la démographie :

- Ecole élémentaire Petits Bois : 1 poste
- Ecole Jean Jaurès : 1 poste.

On vous propose d'émettre un avis favorable aux dix ouvertures de poste.

Par contre, côté fermetures de poste à la rentrée 2019, il y a :

- un poste fermé à l'école primaire Berteloot,
- un poste fermé à l'école élémentaire Léo Lagrange.

On vous propose d'émettre un avis défavorable aux deux fermetures de poste.

M. LE MAIRE.- Je vous signale que je suis allé voir les parents d'élèves à La Fontaine qui se battent pour qu'une ouverture de poste se fasse dans l'école parce que les effectifs sont élevés. L'Education nationale ne veut pas comptabiliser les classes ULIS dans les effectifs. Je suis allé leur apporter mon soutien et celui de la collectivité liévine dans son entier.

J'ai eu l'inspecteur d'académie ce matin pour lui demander de revoir cette question et en particulier, comme il me l'avait écrit au mois de mars, qu'un comptage soit fait à la rentrée de septembre avec les ULIS. Il m'a confirmé que les ULIS seraient désormais comptabilisés au mois de septembre et que, si la moyenne était supérieure à 25, il y aurait une ouverture de classe. D'ailleurs, à la suite de mon appel téléphonique, il était à 13 heures 45 à l'école La Fontaine pour avertir les enseignants et regarder déjà un peu les effectifs.

Rendez-vous au mois de septembre pour avoir une décision sur cette ouverture de classe à La Fontaine.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante. Madame BELVA étant absente, Monsieur LARDEZ va nous la présenter.

- **Subventions communales pour études - Année scolaire 2019-2020 - Critères d'attribution**

M. LARDEZ.- On vous propose de maintenir pour l'année scolaire 2019-2020 les montants des subventions communales pour études, mais d'augmenter de 3 % le montant des ressources.

Vous avez le tableau des subventions et le barème des ressources augmentées de 3 % par rapport à 2018-2019.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons à la culture, Madame GACI va suppléer Madame HAUTECOEUR qui n'est pas là.

XI. CULTURE

- **Banquet de la Sainte Cécile 2019**

Mme GACI.- Je rappelle le banquet annuel qui est organisé à l'occasion de la Sainte Cécile pour l'Harmonie municipale de Liévin. Dans le cadre de ce banquet, l'Harmonie et sa Batterie proposent de solliciter une participation de 35 € pour les personnes extérieures à la formation, de 17,50 € pour les enfants de plus de 12 ans et la gratuité pour les musiciens de l'Harmonie.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de délibérer sur le sujet.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Je signale que les travaux de l'auditorium de l'école de musique et de l'Harmonie Batterie fanfare sont en cours à l'école Condorcet. Si vous souhaitez y jeter un œil, n'hésitez pas. Cela semble avancer correctement, sans mauvaise surprise.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Arts de jardin en sol mineur - Les habitants passagers**

Mme GACI.- Dans le cadre des actions portées par le centre Arc en Ciel, il convient de passer des conventions entre la Ville et des associations, des artistes. En l'occurrence, pour un projet qui réunit plusieurs partenaires dont le Pays d'art et d'histoire, la Communauté d'agglomération, etc., en vue d'une résidence, une convention établira les modalités de répartition du coût de l'action, ainsi que le montant à

la charge de la Ville de Liévin à hauteur de 1 000 € inscrits au budget de la culture sur le fonctionnement annuel.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

XII. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Politique de la Ville - Programme d'actions 2019

Mme GACI.- En fin d'année 2018, nous avons vu un préprogramme d'actions au titre de la politique de la Ville ou des contrats de ville. Nous avons passé un oral face au service de l'État et de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin il y a deux mois. Nous avons eu les retours définitifs des actions qui avaient été retenues par l'État et par la Région.

Nous proposons maintenant de valider le programme d'actions définitives à hauteur de 229 000 € pour la Ville de Liévin sur un coût total qui s'élève à 1 387 000 €.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame MASSIN.

XIII. CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX

- Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013

Mme MASSIN.- L'association « un combat pour Mathis » demande une gratuité pour l'organisation d'une manifestation les 22 et 23 juin.

M. LE MAIRE.- Cette association a pour but de recueillir des fonds pour cet enfant qui est malade.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI.

XIV. SPORTS

- Demande de gratuité d'équipements sportifs hors dispositions prévues dans la délibération du 10 octobre 2014 portant tarification des équipements sportifs de la Ville de Liévin

M. JACKOWSKI.- Monsieur le Maire rappelle que, en date du 10 octobre 2014, une délibération a été prise par le Conseil municipal définissant les conditions selon lesquelles les salles municipales peuvent être gratuitement mises à disposition.

En l'occurrence, il ne s'agit pas d'une salle municipale, mais du terrain de foot de l'Espérance de Calonne pour un tournoi de foot qui a eu lieu le samedi de Pentecôte, organisé par l'entreprise Ceralia, tournoi de foot où il y avait des équipes françaises et étrangères.

M. LE MAIRE.- Il y avait même Jean-Pierre PAPIN.

Cela peut vous surprendre que l'on puisse offrir une gratuité pour cette entreprise qui se porte très bien, mais je vous en explique la raison. Nous avons des actions de partenariat étroit avec elle et, en particulier, à chaque fois que l'on fait des opérations comme par exemple Sports Day dimanche.

Mesdames, Messieurs, à 9 heures, au jardin public, short et maillot, on fait de la remise en forme avec Yannis et, ensuite, tout au long de la journée, vous allez découvrir ce que sont le bien-être, le sport, l'activité physique. Je vous incite à y venir.

C'est pourquoi on vous propose cette gratuité parce que, à chaque fois, on peut compter sur eux.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

XV. JEUNESSE

- Tarifs pour les séjours colonies de vacances été 2019

Mme GACI.- Monsieur le Maire, il convient de délibérer sur la tarification des centres de vacances pour la période estivale, des séjours qui auront lieu cette année pour nos jeunes de 6 à 17 ans à Vieux Boucau les Bains dans les Landes, avec trois périodes de séjour du 15 au 24 juillet, du 26 juillet au 4 août et du 6 au 15 août.

La tarification s'établit selon des quotients famille. Pour un séjour dont le coût de revient est de 706 €, le coût par famille varie de 90 € à 150 €.

M. LE MAIRE.- Je pense que les séjours ont été remplis très rapidement. Il n'y a plus une place de libre.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

XVI. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Délégations du Conseil municipal au Maire

M. LARDEZ.- Par délibération du 19 octobre 2018, le Conseil municipal a délégué au Maire certains de ses pouvoirs, conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales.

Cependant, le 1^{er} avril 2019, est entré en vigueur le code de la commande publique, lequel s'applique désormais à l'ensemble des marchés et des contrats de concession. Il convient donc d'en tenir compte, d'adapter en conséquence la délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire en matière de marchés publics.

Vous avez le projet de délibération annexé.

M. LE MAIRE.- Vous me faites confiance ou pas. De toute façon, c'est une obligation, je suis obligé d'assumer cette fonction.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame BENEZIT, Halle couverte, pour une exonération exceptionnelle.

- **Halle couverte de Liévin - Exonération exceptionnelle du loyer**

Mme BENEZIT.- L'arrivée d'un nouveau commerçant à la Halle couverte exige la rédaction d'une convention qui stipule le loyer, la date de mise à disposition de la cellule, les modalités d'installation, ainsi que les différentes règles qui régissent le bon fonctionnement de la Halle couverte.

Dans le but de faciliter et d'encourager le développement de tout nouveau commerce au sein de cet équipement, il est proposé aujourd'hui de permettre à chaque nouveau commerçant qui décide de disposer d'une cellule au sein de la halle de se voir exonérer du loyer pendant un trimestre à compter de sa date d'installation.

M. LE MAIRE.- C'est un dispositif d'incitation.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons au personne, Madame HAAR.

XVII. PERSONNEL

- **Recrutement d'un attaché contractuel pour exercer les missions de responsable du service communication**

Mme HAAR.- Une commission de recrutement s'est déroulée le 28 mai 2019 afin de pourvoir au poste de responsable de la communication. Considérant qu'aucune candidature d'agent titulaire de la fonction publique ou lauréat du concours d'attaché ne correspondait au profil recherché, il est proposé de recruter un attaché contractuel à temps complet dont les compétences et l'expérience professionnelle correspondent au profil de poste à pourvoir et ce, à compter du 1^{er} septembre 2019, pour une durée de trois ans, sur la base de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Au regard de ses compétences, diplômes et de son expérience avérée en matière de communication, le candidat sera rémunéré suivant l'indice brut 490 correspondant au troisième échelon du grade d'attaché.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Quelqu'un qui est au fond écoute attentivement, c'est lui qui est concerné par cette délibération. C'est Adrien JUSTINE, notre responsable du service communication. Je pense qu'il fait du bon travail.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAAR, nous passons au poste de conseiller culinaire.

- **Renouvellement poste de conseiller culinaire à temps non complet**

Mme HAAR.- Afin d'assurer la poursuite du développement d'une restauration collective de qualité, ainsi que l'ensemble des missions et projets y afférent, il conviendrait de renouveler à compter du 1^{er} décembre 2019 le poste de conseiller culinaire qui participe à développer des outils de maîtrise, de suivi et d'évaluation de la qualité de service de restauration scolaire, l'élaboration de repas équilibrés, développer l'éducation alimentaire et favoriser l'éveil nutritionnel de l'enfant.

La rémunération brute de cet emploi à temps non complet sur une base mensuelle de 20 heures serait fixée suivant l'indice brut 416 de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire invite ses collègues à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- En l'occurrence, il s'agit de Monsieur Olivier RIDON, qui est le responsable de la cuisine centrale. Je le dis parce que c'est un chef extraordinaire. Nous avons beaucoup de chance d'avoir un tel chef et un tel personnel. Il force l'admiration. C'est un service remarquable. Ils vont tout faire et se plier en quatre pour que même la demande la plus folle puisse être satisfaite.

Monsieur RIDON sera donc notre conseiller culinaire.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAAR.

- **Frais de déplacement des élus**

Mme HAAR.- Il s'agit d'autoriser le remboursement des frais de déplacement à Cergy de Monsieur Jean-Luc VAN BEVEREN, conseiller municipal, pour un montant de 152,70 €.

M. LE MAIRE.- Il s'est déplacé à ma demande à Cergy parce qu'il y a une patinoire. Vous savez que nous avons lancé une étude sur la création d'une patinoire à Liévin. Je n'en dirai pas davantage aujourd'hui puisque l'étude n'est pas terminée. Pour aller voir ce qui se fait ici ou là, Monsieur VAN BEVEREN s'est déplacé à Cergy qui est le lieu de la fédération et qui a une patinoire tout à fait remarquable.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

- **Remboursement des frais de l'Association des communes minières de France**

- **Remboursement des frais de l'Association des communes minières du Nord - Pas de Calais**

M. GOGUILLON.- Il y a un remboursement des communes minières de France qui est de 2 710,36 € pour l'année 2018 et un remboursement des communes minières du Nord - Pas de Calais de 1 086,80 € pour l'année 2018.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ, pour la dernière délibération du jour.

XVIII. SUBVENTIONS

- **Demandes de subventions 2019**

M. LARDEZ.- On vous demande de valider l'attribution des subventions aux associations suivant la liste et pour les montants indiqués dans le tableau que vous avez sous les yeux.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée et, à toutes et à tous, de bonnes vacances. Revenez en forme, on en a tous besoin.

(La séance est levée à 21 heures 10.)